



Commission particulière

du débat public

Stockage souterrain  
de gaz naturel  
de Salins des Landes

19 mars 2012

# ***Compte rendu du débat public***

(20 octobre 2011 - 31 janvier 2012)



**Directeur de la publication :** Claude Bernet

**Rédaction :** CPDP

**Conception :** Campardou Communication

**Crédits photos :** Jean-Robert Loquillard, seraphico6/Fotolia.com, H.Hôte – Agence Caméléon / EDF EN, F.GALLET/CRPMEM Aquitaine, CRTA - Laurent Reiz, Francom, Caroll/Fotolia.com, OT Dax.

**Impression :** Reliefdoc – Document imprimé sur du papier recyclé.





Commission particulière

du débat public

Stockage souterrain  
de gaz naturel  
de Salins des Landes

19 mars 2012

# ***Compte rendu du débat public***

(20 octobre 2011 - 31 janvier 2012)

## ***Avertissement***

Les citations de ce compte rendu sont extraites des comptes rendus verbatim (mot à mot) des réunions publiques, des questions, réponses et avis, des cahiers d'acteurs et contributions, ainsi que des comptes rendus des réunions d'acteurs. Le tout figure sur le site du débat public [www.debatpublic-gaz-salinsdeslandes.org](http://www.debatpublic-gaz-salinsdeslandes.org), qui sera maintenu en ligne au moins jusqu'au 31 mars 2015, puis accessible par le site de la Commission nationale du débat public, 20, avenue de Ségur, 75 007 Paris, [www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr).

Par ailleurs, un DVD reproduisant l'ensemble du site Internet est joint à ce compte rendu.

# Sommaire

## INTRODUCTION :

|                                                             |   |
|-------------------------------------------------------------|---|
| LA SAISINE DE LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC ..... | 6 |
|-------------------------------------------------------------|---|

## **PREMIERE PARTIE : L'ORGANISATION ET LE DEROULEMENT DU DEBAT ..... 7**

|                                                                                            |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. la préparation du débat.....</b>                                                     | <b>8</b>  |
| 1.1/ l'installation de la commission particulière du débat public.....                     | 8         |
| 1.2/ le choix des prestataires.....                                                        | 10        |
| 1.3/ le calendrier du débat.....                                                           | 10        |
| 1.4/ l'aire du débat.....                                                                  | 11        |
| 1.5/ la programmation des réunions publiques .....                                         | 12        |
| 1.6/ la mise en place du site Internet .....                                               | 13        |
| 1.7/ le suivi du dossier du maître d'ouvrage .....                                         | 14        |
| 1.8/ les contacts avec la presse.....                                                      | 16        |
| 1.9/ la diffusion des dossiers .....                                                       | 17        |
| 1.10/ le budget du débat.....                                                              | 18        |
| <b>2. un débat suivi et tendu.....</b>                                                     | <b>19</b> |
| 2.1/ 1 700 participants aux 9 réunions publiques .....                                     | 19        |
| 2.2/ Internet et courrier : 398 questions, 461 avis,<br>581 demandes de documentation..... | 21        |
| 2.3/ 14 cahiers d'acteurs et 48 contributions, 7 réunions d'acteurs.....                   | 23        |
| 2.4/ la visite du stockage souterrain de Manosque (Alpes-de-Haute-Provence) ....           | 24        |

## **DEUXIEME PARTIE : LES ENSEIGNEMENTS DU DEBAT..... 27**

|                                                                        |           |
|------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>3. un projet malaisément perceptible .....</b>                      | <b>28</b> |
| 3.1/ un projet peu connu avant le débat public.....                    | 28        |
| 3.2/ un projet techniquement difficile à concevoir pour le public..... | 29        |
| 3.3/ un public en partie sceptique, méfiant ou opposé .....            | 29        |
| 3.4/ des études à compléter.....                                       | 30        |
| <b>4. le projet dans la stratégie publique de l'énergie.....</b>       | <b>31</b> |
| 4.1/ pourquoi EDF investit-elle dans le gaz ? .....                    | 31        |
| 4.2/ le projet et les énergies renouvelables.....                      | 33        |
| 4.3/ le coût et l'efficacité du projet .....                           | 35        |
| 4.4/ la consommation d'énergie du projet .....                         | 36        |

|                                                                                           |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>5. le projet et la sécurité.....</b>                                                   | <b>37</b> |
| 5.1/ les inquiétudes sur la sécurité .....                                                | 37        |
| le risque d'explosion .....                                                               | 37        |
| la sismicité.....                                                                         | 39        |
| le raccordement du stockage au réseau de transport du gaz naturel ....                    | 40        |
| 5.2/ les éventuelles conséquences pour les valeurs immobilières.....                      | 40        |
| <b>6. la difficile insertion du saumoduc .....</b>                                        | <b>42</b> |
| 6.1/ les espaces agricoles et forestiers .....                                            | 42        |
| 6.2/ les espaces sensibles : zones humides et dunes .....                                 | 43        |
| 6.3/ le rejet en mer .....                                                                | 46        |
| la salinité .....                                                                         | 47        |
| la composition des rejets.....                                                            | 49        |
| la stabilité de l'ouvrage en mer .....                                                    | 50        |
| 6.4/ le devenir du saumoduc après les travaux .....                                       | 50        |
| <b>7. le projet dans la stratégie économique et sociale du territoire .....</b>           | <b>51</b> |
| 7.1/ les emplois liés au projet. ....                                                     | 51        |
| 7.2/ la fiscalité locale .....                                                            | 52        |
| 7.3/ le projet et le thermalisme .....                                                    | 52        |
| 7.4/ deux alternatives proposées par le public.....                                       | 53        |
| 7.5/ le projet face à la vocation naturelle, résidentielle et touristique du territoire.. | 54        |
| un projet incompatible avec la vocation du territoire.....                                | 54        |
| un projet compatible, s'il respecte certaines conditions.....                             | 57        |
| la demande d'éléments complémentaires.....                                                | 57        |
| <b>CONCLUSION :</b>                                                                       |           |
| <b>LA CONCERTATION EN CAS DE POURSUITE DU PROJET.....</b>                                 | <b>59</b> |
| <b>ANNEXES .....</b>                                                                      | <b>61</b> |
| Lettre de saisine de la CNDP .....                                                        | 62        |
| Décision d'organisation du débat .....                                                    | 64        |
| Liste des réunions publiques .....                                                        | 65        |
| Liste des réunions d'acteurs .....                                                        | 66        |
| Liste des cahiers d'acteurs .....                                                         | 67        |
| Liste des contributions.....                                                              | 68        |

# Introduction

## La saisine de la Commission nationale du débat public

Conformément à l'article L 121-8 du Code de l'Environnement, Electricité de France, plus précisément sa Direction des Infrastructures gaz, a saisi, le 20 avril 2011, la Commission nationale du débat public de son projet de stockage de gaz naturel en cavités salines dans le sud du département des Landes.

Le maître d'ouvrage souhaite utiliser de grands dômes de sel ou « diapirs », qui se sont constitués à la suite de l'évaporation de l'océan et des mouvements tectoniques, sur une centaine de millions d'années. A une profondeur supérieure à 1 000 mètres, une opération de lessivage du sel pourrait y creuser des cavités d'environ 300 m de hauteur sur un diamètre de 50 m environ. Un ensemble de 10 à 12 cavités permettrait de stocker jusqu'à 600 millions de m<sup>3</sup> de gaz, soit la consommation annuelle d'une agglomération de 750 000 habitants.

Sur la base des résultats géologiques disponibles, le maître d'ouvrage, titulaire depuis 2009 d'un permis de recherche, a conduit une première étude par forage ; cette étude a abouti à centrer le projet sur le diapir de Saint Pandelon, situé au sud de Dax.

Le lessivage du sel nécessiterait de grandes quantités d'eau sous pression, qui seraient prélevées en mer, et non dans les eaux de surface ou dans les nappes, déjà très sollicitées, puis acheminées vers le site par une conduite enterrée de 40 km environ.

Après lessivage, le maître d'ouvrage a prévu de renvoyer vers l'océan tout ou partie de la saumure (salée à environ 250 gr/litre) par une conduite enterrée, parallèle à la conduite d'amenée, puis de rejeter cette saumure dans l'océan à 1,5 km du rivage et 15 m de profondeur. Des études sont menées pour savoir s'il est possible de réutiliser cette saumure à des fins industrielles afin d'en réduire les rejets en mer.

A l'issue des travaux de création des cavités, qui dureraient une dizaine d'années, le saumoduc et les installations en mer cesseraient de fonctionner en tant que tels.

Le coût total de cet équipement (environ 650 millions €), ses enjeux socio-économiques, sa place dans la stratégie du maître d'ouvrage sur le gaz naturel, ainsi que son impact sur l'aménagement du territoire et l'environnement des Landes, justifiaient que fût organisé un débat public. C'est ce que la Commission nationale a décidé dans sa séance du 4 mai 2011, en le confiant à une commission particulière de débat public.

Ce débat a été conduit entre le 20 octobre 2011 et le 31 janvier 2012. Conformément à l'article 7 alinéa V du décret n°2002-1275 du 22 octobre 2002, relatif à l'organisation du débat public, le président de la commission particulière du débat public en a établi le présent compte rendu.





# **1<sup>ère</sup> partie**

**L'organisation  
et le déroulement du débat**

# 1. la préparation du débat

## 1.1/ l'installation de la commission particulière du débat public

Dès le 4 mai, la CNDP a désigné pour président de la CPDP M. Claude Bernet, ancien directeur d'administration centrale –notamment des Pêches maritimes–, et ancien président ou membre de 4 commissions particulières de débat public (contournement autoroutier de Toulouse, ligne ferroviaire nouvelle Montpellier-Perpignan, liaison ferroviaire Roissy-Picardie, réseau de transports publics du Grand Paris).

Sur sa proposition, elle a, dans sa séance du 8 juin 2011, nommé en qualité de membres de la CPDP :

- **Mme Marie-Bénédicte Aguila-Baldit**, ancienne avocate en droit civil et en droit pénal, qui avait participé à 3 CPDP, sur les projets de terminal méthanier à Antifer, d'aménagement de la RN 154 en Eure et Loir, et de réseau de transport public du Grand Paris,
- **Mme Sylvie Clarimont**, ancienne élève de l'Ecole normale supérieure, agrégée de Géographie, docteur en Géographie de l'Université Paul Valéry de Montpellier, et maître de conférences à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour,
- **M. Jean Crespon**, Ingénieur des Arts et manufactures (Ecole centrale de Paris), ancien chef d'entreprise dans le secteur des industries extractives, et ancien président de la commission Environnement de l'UNICEM (Union des industries de carrières et de matériaux de construction),
- **Mme Claire de Loynes**, ancienne journaliste, professeur certifiée de Lettres modernes et directrice adjointe de la communication d'un grand groupe d'audit et de conseil.

Ces personnes avaient préalablement accepté l'engagement d'indépendance et de neutralité qui s'impose aux membres des commissions de débat public.



Le secrétaire général, M. Christophe Voineau, titulaire d'un doctorat de l'Institut européen de Florence, sur une thèse consacrée à la démocratie participative, avait au préalable exercé les mêmes fonctions auprès de la CPDP constituée en 2010 pour le projet de métro automatique Arc Express en région d'Ile de France.

La commission a recruté au 1<sup>er</sup> juillet une assistante confirmée, Mme Viviane Rengard, ancienne secrétaire de dirigeants d'une grande entreprise maritime, puis d'un lycée professionnel privé.

La CPDP s'est installée le 1<sup>er</sup> juillet dans un local clair, bien équipé et bien situé au cœur de Dax.

Elle s'est réunie à 7 reprises, à Paris ou à Dax, entre le 8 juin et le 20 octobre, pour organiser le débat, et suivre l'élaboration du dossier support par le maître d'ouvrage ; à sa demande, elle s'est rendue le 21 septembre 2011 sur le terrain (forage et trajets du saumoduc) ; elle a ensuite tenu une séance dans l'après-midi précédant chaque réunion publique.



Le président, accompagné du secrétaire général, et souvent d'un membre de la CPDP, a rencontré, de juin à septembre, une trentaine de personnalités (Préfet et Sous-préfet, Président du Conseil général, Parlementaires, principaux Maires concernés, responsables associatifs et consulaires, membres de la société civile).

Chacune des réunions publiques a mobilisé de 3 à 5 membres de la CPDP. Tous les membres ont assuré une présidence de réunion publique, afin notamment d'affirmer le caractère collégial et interdisciplinaire de la CPDP.

2 questions (n°17 et 176) ont été posées sur la composition de la CPDP, jugée pauvre en techniciens : la CPDP a répondu que le recrutement d'un ingénieur, ancien praticien de l'activité minière, et la formation scientifique (Physique-Chimie) de son secrétaire général étaient justement destinés à répondre à ses besoins, d'autant plus qu'elle pouvait recourir à un expert spécialisé.

Peu de questions (n°309 par exemple) ont directement mis en cause l'indépendance de la commission par rapport au maître d'ouvrage, mais le président a répondu à une question du quotidien Sud Ouest sur ce point, en renvoyant au futur compte rendu du débat, qui sera publié, et donc évaluable par chacun.

## 1.2/ le choix des prestataires

Il a été réalisé en conformité avec la réglementation des achats applicable au maître d'ouvrage, qui a cependant laissé à la commission une totale liberté de décision sur le choix des prestataires ; un appel d'offres a été lancé le 11 juin par EDF en associant les activités de communication (conseil-conception et impression-diffusion) et de logistique (support de la commission et réunions publiques). Les choix ont été effectués le 13 juillet, sans aucune difficulté, trois prestataires proposant des offres apparemment homogènes en qualité, mais l'un d'entre eux étant très sensiblement moins disant sur le prix.

C'est dans ces conditions qu'a été retenue l'agence Campardou Communication, de Toulouse, associée à l'agence CDV Evénements, de la même ville, qui ont confirmé les qualités professionnelles montrées depuis 7 ans dans d'autres débats publics.

Les agences retenues ont commencé à travailler après une réunion de lancement le 19 juillet.

## 1.3/ le calendrier du débat

Le calendrier politique du printemps 2012 a conditionné le calendrier du débat : il fallait en effet éviter que les étapes essentielles de la publication du bilan et du compte rendu, que la loi situe au plus deux mois après la clôture du débat, puis de la réaction du maître d'ouvrage, 3 mois au plus après l'étape précédente, ne tombent pendant les campagnes officielles pour les élections présidentielle (avril), puis législatives (de fin mai à mi juin). Cette contrainte imposait de terminer le débat au 31 janvier 2012.

D'autre part, il fallait laisser au maître d'ouvrage le temps nécessaire pour élaborer son dossier, ce qui conduisait à une présentation devant la CNDP

du 5 octobre. Cette contrainte interdisait de commencer le débat avant la dernière quinzaine d'octobre.

Certains participants (à la réunion de Soustons, ou dans l'avis n°424) ont regretté que le débat n'ait pas lieu l'été, en présence des vacanciers et des saisonniers, mais d'autres objections auraient été soulevées dans ce cas (absence, ou au contraire sur-occupation des résidents permanents, mobilisation professionnelle des saisonniers, etc.).

Certains intervenants, notamment le Conseil économique, social et environnemental régional, et la CGT Aquitaine, ont demandé fin janvier une prolongation du débat, pour attendre la publication d'études techniques complémentaires annoncées par le maître d'ouvrage. Après avoir pris l'attache de la CNDP, la CPDP a répondu que ces études ne pourraient matériellement pas être produites dans le délai de deux mois auquel les textes limitent la prolongation des débats publics, mais que la concertation désormais obligatoire jusqu'à la réalisation éventuelle de l'ouvrage (art. L 121-1 alinéas 4 et 5 du Code de l'Environnement) constituerait un cadre adapté à la publication de ces études.

## 1.4/ l'aire du débat

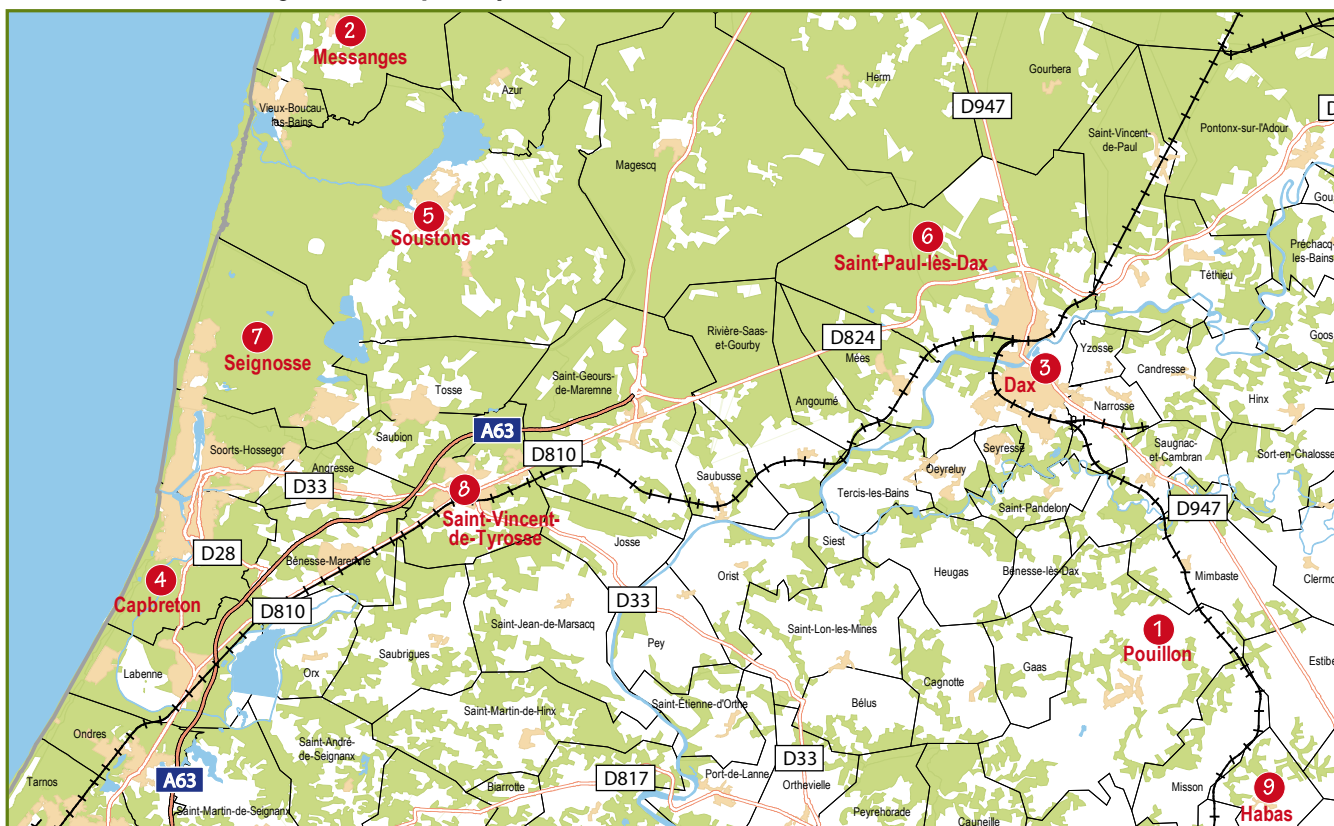
Des contacts de terrain pris par la commission, il résultait que le débat intéressait principalement l'ensemble de l'arrondissement de Dax (13 cantons, 153 communes, 200 000 habitants – soit 53% des Landais –) dans lequel se situent le site de stockage comme le trajet du saumoduc éventuel.

Dans sa question n°243, un ingénieur conseil honoraire demeurant à Anglet (Pyrénées-Atlantiques) a regretté que son département ne soit pas inclus, en partie au moins, dans l'aire du débat. Dans tout débat public se posent des problèmes de frontière ; la commission a estimé que ses moyens devaient être centrés sur le sud des Landes, site du forage comme du saumoduc ; elle fait remarquer que les réunions publiques de Pouillon, Habas ou Saint-Vincent-de-Tyrosse étaient proches des Pyrénées-Atlantiques, et que les pêcheurs de ce département, comme ceux de Gironde, concernés par le projet, ont été représentés à la réunion d'acteurs qui s'est tenue avec le Comité régional des Pêches.

## 1.5/ la programmation des réunions publiques

La commission a programmé 9 réunions publiques, deux près du site de stockage envisagé (Pouillon et Habas), deux dans l'agglomération de Dax (Dax et Saint-Paul-lès-Dax), une dans le port de pêche de Capbreton, quatre dans des communes proches des trajets de l'éventuel saumoduc (Messanges, Soustons, Seignosse, Saint-Vincent-de-Tyrosse).

**Neuf réunions publiques dans l'aire du débat :**



Elle voulait ainsi organiser un débat de proximité, évitant des trajets aux participants, et se déroulant dans de petites salles, de 150 à 300 places, pour permettre un dialogue entre participants et maître d'ouvrage, qui a effectivement eu lieu, malgré la tension de certaines réunions.

Ces réunions ont fait l'objet de 27 insertions dans la presse, ainsi que d'affichage en mairie, sur les réseaux municipaux et chez les commerçants (une centaine d'affiches par réunion).

La capacité des salles n'a fait problème qu'à la fin du débat, à St Vincent de Tyrosse, où la salle était trop petite pour accueillir des participants dont beaucoup étaient mobilisés contre le projet (cf. question n°321). La commission a décidé d'organiser la réunion de clôture de Habas dans une salle de sports, plus grande, qui s'est révélée suffisante pour accueillir 385 participants.

Chaque réunion a été conçue pour traiter l'ensemble du dossier, afin de respecter les attentes du public, qui veut s'exprimer sur tous les sujets qui l'intéressent. Cependant, la CPDP a annoncé qu'elle mettrait l'accent sur les problématiques propres à certains sites (ex : la sécurité à Pouillon, la traversée des espaces naturels et forestiers à Messanges et à Soustons, les effets maritimes à Capbreton et Seignosse, le thermalisme et le tourisme à Saint-Paul-lès-Dax, etc.).

La dernière réunion (Habas, le 26 janvier) a été consacrée à l'exposé, par la commission, des grandes lignes de son futur compte rendu, et aux modalités de la concertation à engager, si le projet est poursuivi.

## 1.6/ la mise en place du site Internet

Elle s'est déroulée sans difficultés, en collaboration entre le secrétaire général de la CPDP et Aleaur, prestataire de la CNDP, qui ont amélioré l'accessibilité du site : on arrive désormais assez vite aux fonctions intéressant directement le public : donner un avis, poser une question, lire le dossier, accéder à une étude technique.

Le 6 septembre, Aleaur a formé certains collaborateurs du maître d'ouvrage au logiciel de gestion des questions et réponses.

## 1.7/ le suivi du dossier du maître d'ouvrage

De juin à septembre, la commission a tenu trois réunions avec le maître d'ouvrage, pour suivre la préparation du dossier support du débat. Elle a examiné le projet de dossier à trois stades :

- plan détaillé le 8 juin,
- rédaction provisoire des deux premières parties (justification économique, description technique) le 18 juillet,
- rédaction complète le 30 août, avec la 3<sup>ème</sup> partie consacrée à l'insertion environnementale.

Compte tenu des informations recueillies dans ses contacts de terrain (élus, responsables associatifs, journalistes, etc.), la commission a porté une attention particulière, dans la préparation du dossier, aux points suivants :

- les enjeux économiques et sociaux du projet, sa place dans la stratégie de l'entreprise EDF, et dans la stratégie énergétique de la France au sein de l'Union européenne,
- la place du projet dans la politique de lutte contre le réchauffement climatique et de développement des énergies renouvelables,
- les effets du projet sur l'économie et la société régionales,
- les dispositifs de sécurité, pour un projet de grande ampleur soumis à la réglementation Seveso, et situé dans une région de plus en plus dense,
- la nécessité de lever le risque de confusion entre le projet et une prospection de gaz de schistes,
- la prévention des risques pour les nappes, particulièrement sensible dans une région thermale, comme le montre l'échec du projet de stockage en nappe aquifère de Siougos,
- la composition de la saumure rejetée en mer – point qui a fait l'objet d'une précision après la réunion de la CNDP le 5 octobre –,



- les effets de l'éventuel rejet de saumure sur la salinité, et par là même sur les organismes vivants, animaux et végétaux, et sur les activités maritimes (pêche),
- l'insertion d'une double conduite d'eau d'une quarantaine de kilomètres dans des paysages ruraux, forestiers et littoraux, dont beaucoup font l'objet de protections (Barthes de l'Adour et de ses affluents, forêt littorale, zones humides, dune et arrière-dune),
- enfin, l'éventualité de projets alternatifs, tels que la réutilisation des cavités naturelles du gisement de Lacq, ou la valorisation du sel produit par le lessivage.

Le dossier, prenant en compte les observations qui précèdent, a été confirmé dans sa vocation de dossier support par la Commission nationale du débat public réunie le 5 octobre 2011, sous réserve que soit précisée la nature des matières éventuellement rejetées en mer.

Nombre d'opposants au projet ont critiqué le dossier ou plutôt les études présentées à l'appui.

En premier lieu, certains intervenants ont souligné, comme il est fréquent dans les débats publics, l'inégalité entre un maître d'ouvrage disposant de moyens d'étude importants, et bien préparé au débat, et le monde associatif, qui n'a ni les moyens ni le temps de la contre-expertise. On lira, sur ce point, les « *Propos liminaires* » du cahier d'acteur n°1 (Les Amis de la Terre).

D'autres participants ont jugé insuffisant le contenu des études du maître d'ouvrage, par exemple sur la dispersion de la saumure (cf. verbatim de la réunion de Capbreton et compte rendu de la réunion d'acteurs avec le Comité régional des Pêches), ou sur la composition géologique du diapir de Saint-Pandelon (position des Amis de la Terre exprimée à Messanges et dans plusieurs autres réunions, en se référant à une étude produite par le BRGM en 1974, et consultable à l'adresse <http://infoterre.brgm.fr/rapports/74-SGN-168-AQL.pdf>).

Certains auraient souhaité disposer, dès ce stade, d'avis scientifiques indépendants, sur la salinité, la composition du sel, la stabilité des terrains au dessus des cavités, les risques sismiques, les risques de fonctionnement du stockage.

Le maître d'ouvrage s'est déclaré prêt à diffuser, dans le cadre de la concertation sur le projet, les études complémentaires à venir – par exemple les résultats du second forage en cours, les études complémentaires sur la dispersion du sel, et des études conduites par des organismes indépendants, comme IFREMER –.

## 1.8/ les contacts avec la presse

Dès le 23 juin, la commission a invité la presse régionale à Dax, pour une présentation de ses membres et surtout du futur débat. Le Préfet des Landes a participé à cette présentation, ainsi que le Directeur des infrastructures gaz d'EDF, porte parole sur le projet.

Le quotidien Sud Ouest, dont le taux de pénétration dépasse 50% des foyers dans le département, ainsi que Radio France Bleu Gascogne et France 3 Aquitaine et le site Internet [www.aqui.fr](http://www.aqui.fr) ont rendu compte de cet événement. Plusieurs agences nationales ont repris l'information, notamment dans la presse spécialisée du domaine de l'énergie ([www.enerzine.com](http://www.enerzine.com)).

En septembre et octobre, le président a pris des contacts avec les principaux médias, pour expliquer le déroulement du débat, et appeler sur lui l'attention de la presse : le meilleur résultat a été atteint avec Sud Ouest, qui a envoyé un collaborateur à chacune des réunions et en a rendu compte dans des articles reflétant l'atmosphère et le contenu du débat.

Une seconde conférence de presse, tenue à Dax le 20 octobre, a marqué l'ouverture du débat, également en présence du Préfet des Landes. La presse s'est appuyée sur le dossier pour exposer les enjeux du débat.

Sud Ouest a titré : « *Ce débat est pour vous* ». L'hebdomadaire national Le Marin, lu dans la filière économique pêche-mareyage-cultures marines, a traité le problème spécifique des eaux océaniques. France 3 Aquitaine a fait un sujet en fin de débat (dans le « 19-20 » du 27 janvier).

Au total, le débat a suscité 53 articles, 6 sujets de télévision et 4 reportages-radio, ainsi que 22 posts et billets sur Internet (sites d'information locale ou spécialisée).

## 1.9/ la diffusion des dossiers

A la fin d'octobre, alors que les médias régionaux évoquaient le débat public, les 102 000 foyers et les 18 000 entreprises (y compris associatives) de l'arrondissement de Dax ont reçu dans leur boîte à lettres un dossier simplifié, contenant une synthèse établie par le maître d'ouvrage, et le « Journal du débat n°1 », rédigé par la CPDP pour rassembler les informations pratiques sur le débat.

Le même dossier de synthèse était inséré dans l'édition landaise de Sud Ouest Dimanche du 23 octobre et adressé en plusieurs exemplaires aux 153 communes de l'arrondissement de Dax pour être mis à disposition du public.



Le dossier complet a été adressé à 800 personnalités, notamment tous les maires du département. Plus de 500 personnes et institutions ont demandé à le recevoir, ainsi que l'ensemble des cahiers d'acteurs, le bilan et le compte rendu.

Dans l'ensemble, les habitants de l'aire du débat semblent avoir été informés en temps utile sur le projet comme sur le calendrier des réunions et la disponibilité du site Internet.

Pour diffuser l'information sur le débat public, la commission a, au fil des semaines, édité sous forme papier un Journal du Débat n°2, tiré à 2 000 exemplaires, ainsi que 4 numéros de la Newsletter informatique (212 abonnés).

### 1.10/ le budget du débat

Les dépenses engagées au 28 février pour le débat public sont retracées (en € TTC) dans le tableau suivant :

| DÉPENSES ENGAGÉES PAR LA CPDP                                                                                                                                                                                                                                 |                |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| <b>&gt; Outils d'information et d'expression du public</b>                                                                                                                                                                                                    |                |
| Conception, impression et distribution des outils d'information du public (documents de la CPDP, dossier et synthèses du maître d'ouvrage, cahiers d'acteurs) ; élaboration et mise en œuvre du plan d'information; création et maintenance du site Internet. | 301 000        |
| <b>&gt; Réunions publiques</b>                                                                                                                                                                                                                                |                |
| Organisation des réunions publiques et conférences de presse                                                                                                                                                                                                  | 154 000        |
| <b>&gt; Fonctionnement de la CPDP</b>                                                                                                                                                                                                                         |                |
| Installation matérielle et fonctionnement de la CPDP : location et charges des bureaux, équipement et maintenance informatique, fournitures, salaires et frais de déplacements du secrétariat général.                                                        | 153 000        |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                                                                                                                                                                  | <b>608 000</b> |
| DÉPENSES ENGAGÉES PAR LA CPDP                                                                                                                                                                                                                                 |                |
| Indemnités versées aux membres (présences aux réunions de travail et réunions publiques)                                                                                                                                                                      | 19 000         |
| Frais de déplacements des membres                                                                                                                                                                                                                             | 23 000         |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                                                                                                                                                                  | <b>42 000</b>  |

A titre de comparaison le rapport d'activité 2010-2011 de la CNDP, qui fait le bilan des débats publics organisés de 2009 à 2011 (page 90), dégage un coût moyen de 855 000 €, hors les débats de grande ampleur géographique (transports publics parisiens et débat national sur les nanotechnologies). Le total afférent au débat public Salins des Landes se situe donc en dessous de la moyenne, ce qui s'explique par une aire de débat limitée au seul arrondissement de Dax.

Rapportées au coût du projet, les dépenses du débat public représentent 0,10%, ce qui est proche d'autres projets énergétiques (Arc de Dierrey, terminal méthanier de Fos-Faster).

## 2. un débat suivi et tendu

La plupart des réunions – sauf Dax et Saint-Paul-lès-Dax – ont fait salle pleine, rassemblant une assistance impatiente d'avoir réponse à ses questions, et souvent d'exprimer son opposition au projet. Il en est résulté, surtout lors des trois dernières réunions, une certaine tension.

La même inquiétude du public apparaît dans les questions écrites, les avis et les contributions.



Comme il est fréquent dans le débat public, des personnes intéressées se sont organisées au fil des semaines, créant une association de riverains à Mimbaste, et, sur le littoral, un collectif et un site Internet [www.stockage-gaz-landes.net](http://www.stockage-gaz-landes.net).

Ce collectif a organisé, le dimanche 22 janvier sur la plage de Messanges, une manifestation contre le projet, qui a rassemblé 700 personnes.

Il a indiqué à la commission que la pétition figurant dans la contribution n°40 avait recueilli plus de 6 400 signatures.

### 2.1/ 1 700 participants aux 9 réunions publiques

Environ 1 700 personnes ont assisté aux 9 réunions publiques : 258 à Pouillon, 134 à Messanges, 89 à Dax, 101 à Capbreton, 116 à Soustons, 152 à Saint-Paul-lès-Dax, 195 à Seignosse, 270 à Saint-Vincent-de-Tyrosse, 385 à Habas. On note la progression des chiffres à la fin du débat.

La plupart des maires des communes sièges ont assisté aux réunions, notamment le Maire de Capbreton, Député de la circonscription qui comprend l'arrondissement de Dax.

Comme il est fréquent, certains participants ont assisté à plusieurs réunions, au risque d'écouter plusieurs fois l'exposé du maître d'ouvrage, et celui, plus court, de la commission. Ils ont été amenés à critiquer les réponses jugées « trop pédagogiques » du maître d'ouvrage, souvent appuyées par des graphiques (« *On n'est pas à l'école* », a-t-on pu entendre à Seignosse le 15 décembre).

La commission a fait remarquer que l'on attendait justement des réponses précises du maître d'ouvrage, et qu'il convenait donc de lui en laisser le temps. Et, par égard pour les personnes assistant pour la première fois à une réunion, la commission et le maître d'ouvrage ont tenu à ce que le projet soit exposé à chaque réunion, même si certains avaient hâte de commencer à le critiquer.

Aucune de ces réunions n'a été marquée par un incident. La « courtoisie républicaine » a prévalu, malgré le mécontentement de beaucoup, qui ont vivement applaudi les déclarations les plus opposées au projet, ou accompagné de bruits désapprobateurs certaines réponses du maître d'ouvrage (à Saint-Vincent-de-Tyrosse et Habas par exemple).

Les quelques intervenants qui ont pris à partie, verbalement, les représentants du maître d'ouvrage (Saint-Vincent-de-Tyrosse), ont été rappelés à la courtoisie par la commission.

A Seignosse, Saint-Vincent-de-Tyrosse et Habas, certains participants ont fait usage de cartons rouges et verts, et de petites pancartes satiriques. A la fin de la réunion de clôture, une partie du public a quitté la salle lors de l'intervention finale du maître d'ouvrage, consacrée aux modalités de la concertation.

Des questions très précises ont été constamment posées, et de vrais dialogues techniques ou socio-économiques se sont parfois développés, avec des intervenants manifestement compétents dans les domaines traités (voir par exemple les verbatim de Messanges, Dax ou Soustons).



Chaque réunion publique a permis à 15/20 personnes de prendre la parole (hors maître d'ouvrage et commission).

Les comptes rendus intégraux (verbatim) des réunions ont été publiés sur le site, dans un délai de deux semaines environ après les réunions. Ils n'ont pas donné lieu à critiques.

Pourtant, certains participants, comme la représentante de l'Association Surfrider Foundation<sup>1</sup> à la réunion de Capbreton, ou un intervenant de Seignosse, ont affirmé que le débat était inutile, la réalisation du projet étant « déjà décidée » : « *La qualification de débat public est, me semble-t-il, un parti pris, une volonté de faire passer sous couvert de démocratie, fut-elle participative, ce qui en réalité n'en a que l'apparence. Ce qui est jaugé ici, c'est la réaction des populations, pas leur volonté.* »

La commission n'a jamais laissé passer cette critique sans rappeler quelques débats publics dont le projet a été abandonné, différé ou fortement modifié (Contournement autoroutier de Toulouse, CDG express, etc.). Elle a indiqué que le débat public n'était certes pas la seule cause de ces décisions, mais qu'il y avait contribué en montrant oppositions et solutions alternatives.

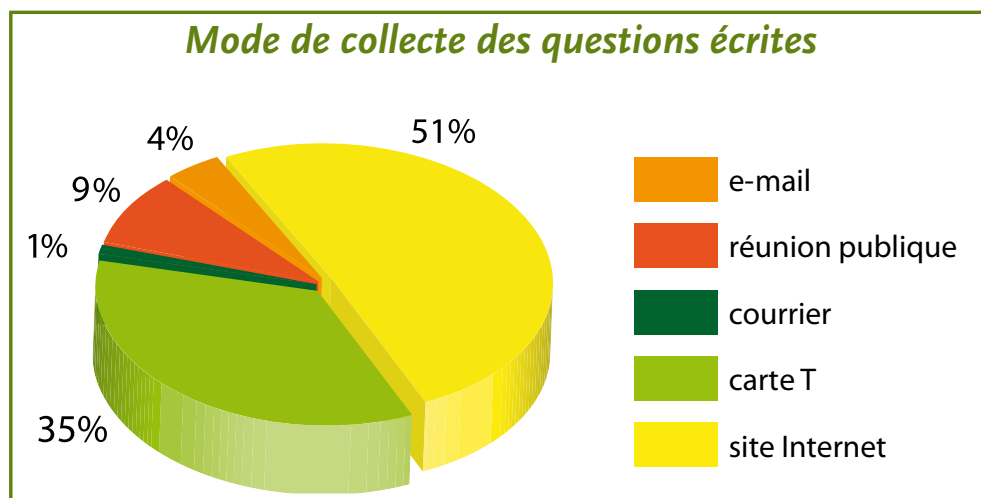
## **2.2/ Internet et courrier : 398 questions, 461 avis, 581 demandes de documentation**

Le nombre des demandes de documents complémentaires (581) – comprenant souvent le dossier complet – est élevé, ce qui témoigne du besoin d'information approfondie du public. En revanche, le flux des questions et des avis est normal dans un débat de ce type.

24 questions ont été posées à la commission sur l'organisation du débat, toutes les autres s'adressant au maître d'ouvrage.

89% des questions et 76% des avis émanent du département des Landes, avec une prédominance prévisible des communes de Pouillon, Mimbase, Dax, et de celles du littoral.

<sup>1</sup> : Association internationale de surfeurs, dont le siège européen est à Biarritz (Pyrénées Atlantiques)



51% des questions ont été adressées via le site Internet, et 35% par carte T (le courrier classique n'en a acheminé que 1%, les e-mails 4%, le reste, soit 9% collectés à l'occasion des réunions publiques). S'agissant des avis, 83% sont parvenus par le site, 10% par carte T, 6% en réunions publiques et 1% par courrier électronique.



Plus de 15 000 connexions sur le site ont été enregistrées, soit environ 150 par jour, tandis que 77 000 pages étaient consultées.

Après une période de rodage, le maître d'ouvrage a structuré une équipe de réponse aux questions, afin de respecter le délai de 4 semaines

## 2.3/ 14 cahiers d'acteurs et 48 contributions, 7 réunions d'acteurs

La commission a enregistré 14 cahiers d'acteurs et 48 contributions.



7 cahiers d'acteurs émanent d'associations, 2 d'un parti politique, un d'un syndicat ouvrier, 2 d'organisations professionnelles (pêcheurs et forestiers), 1 du Conseil économique et social régional, et 1 d'une classe du Collège Public de Pouillon.

Les 48 contributions ont été adressées par des collectivités territoriales ou des élus (12), des associations (18) des syndicats (2), la Chambre de commerce et d'industrie, le Comité régional des Pêches, le Comité scientifique régional du patrimoine naturel, ainsi que 13 par des particuliers (cf. liste en annexe).

Le Conseil économique, social et environnemental (CESER) de la Région Aquitaine a inscrit le projet à son ordre du jour du 10 janvier. Plusieurs institutions ou organisations ont demandé l'organisation de réunions d'acteurs : la Chambre de commerce et d'industrie des Landes, le Comité régional des Pêches, les forestiers-sylviculteurs groupés avec la Défense contre l'incendie, l'Association Aquitaine Landes Récifs, et l'Association des riverains du stockage de gaz de Mimbaste.

En ce qui concerne le CESER, la réunion du 9 janvier a précédé la rédaction de son avis, publié sous forme de cahier d'acteur (n°4 sur le site).

Les autres réunions d'acteurs ont également conduit à la rédaction de cahiers d'acteurs, et à l'ouverture d'un dialogue portant sur des sujets concrets, entre le maître d'ouvrage et les milieux économiques.

EDF a convenu de préparer dans la concertation avec le Comité régional des Pêches d'Aquitaine les prochaines études scientifiques sur les rejets et leurs conséquences éventuelles sur la faune et la flore. Le maître d'ouvrage a également promis de tenir compte de l'expérience des membres d'Aquitaine Landes Récifs pour définir les protocoles des études complémentaires sur le milieu marin.

De même, engagement a été pris avec les forestiers-sylviculteurs et la DFCI pour une recherche conjointe des tracés les plus compatibles avec l'exploitation et la sécurité forestières. Enfin, avec la Chambre de commerce, des pistes de valorisation du sel seront explorées.

La commission avait proposé au Lycée Borda de Dax de faire participer un groupe d'élèves au débat public, en envisageant un cahier d'acteur ; pour des raisons de calendrier, semble-t-il, il ne lui a pas paru possible de poursuivre dans cette voie.

En revanche, au Collège Public de Pouillon, une professeure d'Histoire-Géographie, chargée de l'Education civique, a constitué une équipe avec ses collègues de Physique-Chimie et Sciences de la Vie et de la Terre, pour conduire une action pédagogique autour du projet Salins des Landes, à l'intention d'une classe de troisième. L'une des membres de la commission, Claire de Loynes, accompagnée d'un représentant d'EDF, a tenu avec cette classe une matinée de travail consacrée à la démocratie participative. Les élèves ont ainsi préparé leur cahier d'acteur, en identifiant les questions qui leur paraissaient prioritaires. Ce cahier d'acteur est publié sur le site du débat (n°7).

## **2.4/ la visite du stockage souterrain de Manosque (Alpes-de-Haute-Provence)**

A la réunion de Pouillon, le Maire de cette ville avait suggéré que soit organisée une visite sur un site comportant un stockage de gaz semblable à celui qui fait l'objet du débat.

Le 10 janvier, la CPDP – avec le concours technique du maître d'ouvrage, et à l'invitation de la société Géométhane, propriétaire du site, qu'elle remercie – a organisé une visite du site de stockage souterrain de Manosque, comportant un rejet des eaux saumurées en Méditerranée (Golfe de Fos).

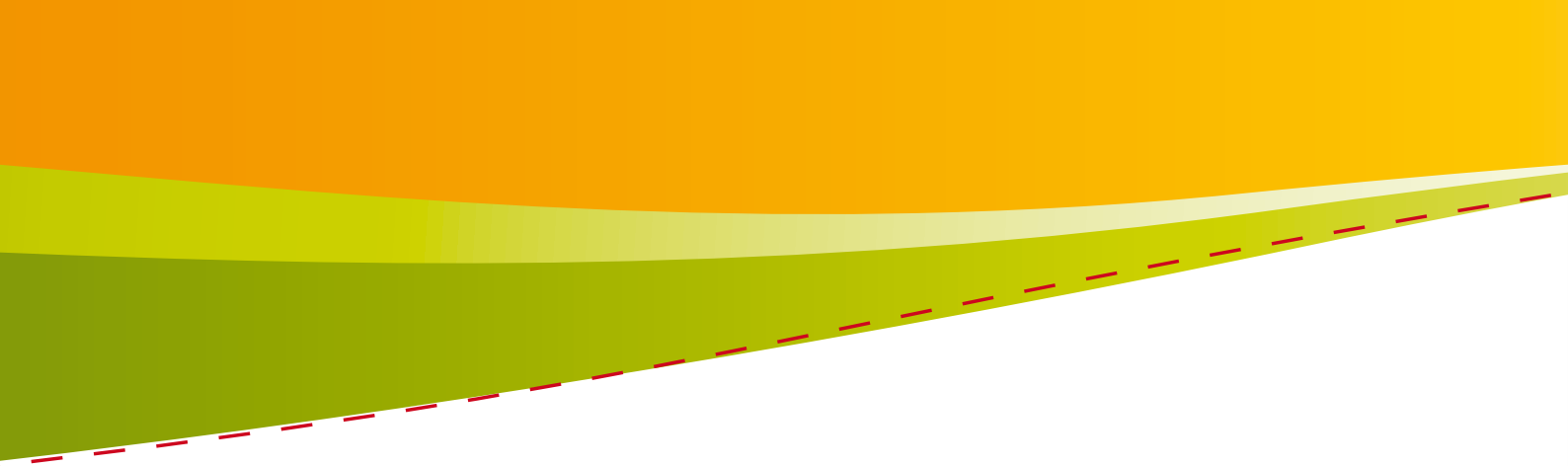
L'exploitant du site a limité le nombre des participants à 15 personnes (EDF et CPDP comprises) pour se conformer aux règles de sécurité du site. La commission a proposé la visite à des élus, à des résidents de Pouillon, de Mimbaste ou du littoral, à des pêcheurs, à un représentant de la Chambre de commerce et à des membres d'associations qui avaient manifesté leur intérêt pour le débat en participant aux réunions publiques. Ce dispositif n'a pas fait l'objet de critique.

Après un historique de l'installation, la partie du site consacrée au stockage de gaz a été présentée aux participants (y compris un chantier de cavités supplémentaires en cours de réalisation) ; une rencontre avec les gestionnaires du site a permis de montrer les mesures de sécurité, matérielles et humaines, ainsi que celles concernant la lutte contre le bruit.

La commission a organisé un déjeuner avec les homologues manosquins des participants landais : étaient présents le Maire de Manosque, ainsi qu'un vice président du Conseil général des Alpes-de-Haute-Provence, avec des représentants d'associations de riverains, ce qui a permis des échanges d'expériences, malgré un horaire serré.

Les participants ont ensuite rencontré au port de Martigues les responsables professionnels de la pêche dans le golfe de Fos, qui ont négocié l'installation de rejet de sel. Il est apparu que celle-ci, très récente, n'a que peu fonctionné, l'exploitant disposant d'un système de salines classiques en amont. Etait également présent le représentant de la Direction des territoires et de la mer, service de l'Etat dans le département des Bouches-du-Rhône, qui a détaillé les méthodes de contrôle mis en place par l'Etat.

On trouvera sur le site les comptes rendus de visite établis par la commission et par plusieurs participants ; on notera aussi, dans le verbatim de la réunion de Habas (p. 12), et dans la contribution n°33 des Amis de la Terre, un avis de commissaire enquêteur cité par l'une des participantes au voyage.







## **2<sup>ème</sup> partie**

**Les enseignements du débat**



Les participants, aussi bien que le maître d'ouvrage et la commission, ont examiné le projet dans le cadre de la stratégie énergétique de la France dans l'Europe, et de la stratégie de l'entreprise EDF, notamment à propos des énergies renouvelables.

Les uns et les autres ont longuement développé les questions de sécurité, d'insertion du saumoduc dans les espaces naturels sensibles, et de rejets en mer.

Beaucoup de participants au débat ont considéré que le projet ne pouvait être inséré dans le territoire concerné, d'autres, moins nombreux dans le débat, l'ont conditionné à des études complémentaires.

### 3. un projet malaisément perceptible

#### 3.1/ un projet peu connu avant le débat public

Le maître d'ouvrage avait choisi de demander l'organisation du débat public quelques semaines seulement après l'achèvement du premier forage expérimental (à plus de 1 300 mètres de profondeur), qui a conclu à la faisabilité technique du projet.

Il avait conduit son forage en informant les élus locaux du site sur ses objectifs – création d'un stockage de grande ampleur – aussi bien que sur les modalités techniques, notamment la remise en état du site à l'issue du forage.

Le maître d'ouvrage a ouvert un bureau à Pouillon, et créé une cellule chargée des contacts locaux, mais elle n'a eu que peu de temps avant le débat pour faire connaître le projet.

Il semble que la population n'ait, pour l'essentiel, découvert l'existence du projet que lorsque le débat public a été lancé. Beaucoup de questions, en réunions comme sur le site Internet, font allusion à cet effet de surprise, qui a pu intensifier inquiétudes et oppositions.

Nombre d'intervenants ont, comme le Maire de Pouillon (cf. sa contribution n°19), regretté que le débat se soit ouvert trop tôt au regard du calendrier des études.

### 3.2/ un projet techniquement difficile à concevoir pour le public

Beaucoup de débats publics portent sur des projets aisés à comprendre, tels qu'une route, une voie ferrée, un réseau de transport d'électricité ou de gaz, etc.

Ici, la compréhension du sujet mobilise de nombreuses notions peu courantes :

- en géologie et en minéralogie, le dépôt de l'épaisse couche de sel marin il y a 200 à 240 000 000 d'années, la formation des diapirs lors des mouvements tectoniques, l'organisation des couches, la position de nappes d'eau, l'étanchéité du sel, la composition de la saumure éventuellement rejetée ;
- en mécanique et en électronique, les techniques d'exploration et de forage ;
- en physique, les propriétés du gaz naturel ;
- en océanographie et en biologie, la dispersion de la saumure, ses effets sur les êtres vivants, animaux ou végétaux ;
- sans oublier les sciences économiques et humaines (prospective de l'énergie, stratégies des entreprises, etc.).

### 3.3/ un public en partie sceptique, méfiant ou opposé

L'incrédulité rencontrée dans le public est d'autant plus sensible qu'une partie de la population, sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres, est devenue sceptique quant à la parole des techniciens et des scientifiques, comme des économistes. Le débat s'est ouvert six mois après l'accident de Fukushima, et pendant que se développaient dans la presse le scandale du Mediator, celui des prothèses potentiellement cancérogènes et la crise de l'euro.

Le scepticisme peut déboucher sur la méfiance : pour certains participants, EDF, parce qu'elle est une des grandes entreprises du nucléaire, ne peut être crue sur parole. Une habitante de Messanges s'exprime ainsi à la réunion de Saint-Paul-lès-Dax : « *D'abord, pour la crédibilité d'EDF, vous êtes une entreprise présente par le nucléaire, depuis des dizaines d'années, en France et partout dans le monde. Donc, face à toutes vos promesses concernant la sécurité, moi, je ne vois pas les raisons pour lesquelles on devrait avoir plus de confiance* ».

Lors de la dernière réunion publique, et dans la contribution n°34, le représentant des Amis de la Terre dénie à EDF l'expérience technique du stockage d'Etzel (Allemagne). Saisie par la commission, EDF a apporté une réponse publiée sur le site (contribution n°44).

De même, le Président de la SEPANSO Landes, entre autres dans son avis n°479, accuse EDF d'avoir « *violé la convention d'Aarhus* », en refusant de lui fournir un document avant l'ouverture du débat.

Enfin, les organismes ayant conseillé le maître d'ouvrage sont également frappés de suspicion, plus précisément de conclusions complaisantes pour leur client. EDF a beau répondre que ces entreprises, qui sont des signatures internationales, auraient tout à perdre à ce genre de pratiques, elle n'est pas (ou peu) écoutée.

Dans cette situation, le débat public a joué son rôle, en permettant aux scepticismes de s'exprimer et au maître d'ouvrage d'y apporter des réponses argumentées.

### 3.4/ des études à compléter

Le maître d'ouvrage a, sur plusieurs points importants du projet, signalé que les études étaient loin d'être achevées. Il a ainsi donné la date de 2015 pour une confirmation ou infirmation de son projet.

C'est notamment le cas des études portant sur le milieu maritime : d'abord la question de la dispersion de la saumure et de ses effets potentiels sur la faune et la flore marines, et donc sur l'activité de pêche, ensuite la nature détaillée de la saumure rejetée et des éventuels « insolubles ».

Sur ce point, lors de la réunion de Capbreton (24 novembre), le maître d'ouvrage a répondu au Président du Comité régional des Pêches : « *nous ferons des investigations complémentaires au fur et à mesure de l'avancement du projet si nous prenons la décision d'aller sur ce projet. Ces investigations complémentaires, nous les ferons avec vous.* »

Ce pourrait être aussi le cas des études d'insertion des ouvrages dans la forêt (cf. sur le site le compte rendu de la réunion d'acteurs avec les forestiers et la DFCI), ou des études de sécurité du site.

## 4. le projet dans la stratégie publique de l'énergie

Le public, comme la commission et le maître d'ouvrage, a considéré que le projet devait être examiné par référence à la stratégie énergétique de la France, au sein de l'Union européenne, ainsi qu'à la stratégie de l'entreprise EDF : effectivement, toutes les réunions, et 10% des questions et avis, ont abordé cet aspect du débat.

La stratégie publique de l'énergie, définie dans le cadre communautaire et national, est dominée par deux éléments nouveaux, la mise en concurrence des entreprises, et le réchauffement climatique, qui impose une politique énergétique tendant à réduire les émissions de gaz à effet de serre par la priorité aux énergies renouvelables, ainsi qu'aux économies d'énergie. Le projet a été examiné au regard de ces deux points.

### 4.1/ pourquoi EDF investit-elle dans le gaz ?

Certains participants ont demandé pourquoi l'ancienne entreprise nationale de l'électricité s'intéressait désormais au gaz, faisant concurrence à l'ancienne entreprise nationale du gaz. D'aucuns ont appelé au retour à l'entreprise nationale.

Ainsi, à la réunion de Capbreton, un ingénieur retraité du secteur de l'énergie a souhaité une régulation publique du projet : « *Une maîtrise publique du secteur me paraît indispensable par la création d'un pôle public afin de ne pas faire des choix sur la seule mise en concurrence et de libéralisation du secteur, mais au contraire, de permettre une mise en cohérence et une complémentarité des filières industrielles des opérateurs* ».

De même, un retraité de Mimbaste, ancien syndicaliste, écrit, dans l'avis n°16 : « *Au lieu de consacrer du temps et de l'argent à ce projet, il serait préférable de consacrer ces moyens au retour de GDF et EDF dans une même société publique. Ni GDF ni EDF n'auraient besoin, en propre, de centrales électriques ni de sites de stockages. Cela éviterait des investissements en doublon, garantirait la péréquation des tarifs, réduirait les nuisances environnementales et écologiques, sortirait la gestion de ce bien commun de l'appétit financier des actionnaires privés (Suez avec GDF), réduirait le nombre de sites dangereux* ».

*sur le territoire et, enfin, assurerait une meilleure garantie du respect des textes, notamment ceux sur la sécurité par du personnel permanent, formé et imprégné de la culture de l'entreprise. »*

C'est également l'avis d'Europe Ecologie-Les Verts Landes, s'exprimant à la réunion de clôture d'Habas : *« Si EDF cherche à avoir du stockage de gaz, c'est parce qu'EDF et GDF ont été séparés en deux, depuis quatre ans, et donc, on assiste bien ici à une conséquence du démantèlement du service public »* (cf. verbatim, p. 34).

Les militants du Collectif stockage-gaz-landes (cf. leurs contributions) affirment que le stockage de gaz n'est pas indispensable au processus de production et de distribution d'énergie, mais revêt un caractère *« spéculatif »*, en donnant à son promoteur un pouvoir de négociation supplémentaire sur le marché du gaz naturel.

Le maître d'ouvrage a rappelé les réformes de la politique énergétique européenne, reposant sur la mise en concurrence des fournisseurs d'énergie, et qui ont fait l'objet de débats démocratiques (Conseil des Ministres et Parlement européen, Lois sur l'énergie en France).

Il a aussi affirmé que son objectif principal est d'alimenter, dans de bonnes conditions économiques et techniques, ses actuelles et futures centrales électriques à gaz, qui sont destinées à répondre aux brusques augmentations de la demande (jours de pointe en hiver, intermittence d'autres sources d'énergie).

Il a indiqué qu'il ne prépare en ce moment aucun projet de centrale à gaz dans les Landes ou le Sud-Ouest (question fréquemment posée, quelquefois en lien avec l'alimentation électrique de la ligne de TGV envisagée entre Bordeaux et l'Espagne, ou avec une éventuelle résurgence du projet de terminal méthanier du Verdon).

Il a également dénié que la société gazière russe Gazprom soit actuellement un partenaire du projet, assurant qu'en tout état de cause EDF en garderait la pleine maîtrise.

## 4.2/ le projet et les énergies renouvelables

La réorientation de la politique de l'énergie pour lutter contre le réchauffement climatique a été au cœur du débat, sous la forme d'une controverse entre le maître d'ouvrage et les opposants les plus déterminés au projet.



Pour ceux-ci, il ne faut plus engager aucun projet sur le gaz, « *énergie fossile, et donc énergie du passé* » : dans ce contexte de rareté des ressources financières, seuls les investissements dans les énergies renouvelables, et les économies d'énergie, qu'il s'agisse de recherche ou d'équipement, doivent être financés et menés à bien : ils proposent par exemple le développement de la géothermie, du photovoltaïque ou de l'éolien.

L'auteur de l'avis n°461, habitant de Vieux Boucau, écrit : « *Je suis révolté par ce projet. Tant de compétences, et d'argent devraient être investis dans la recherche sur les énergies renouvelables.* »

C'est également la position prise par le Maire de St Geours de Marenne dans sa contribution n°41, qui appelle à investir dans la recherche-développement sur les énergies nouvelles.

Tel est aussi le thème développé par le représentant d'Europe Ecologie-Les Verts à la plupart des réunions, par exemple celle de Soustons : « *En fait, ce projet n'est-il pas un autre symbole avec le nucléaire de notre incapacité à faire notre virage énergétique ? D'une autre manière, pourquoi la France ne met-elle pas le paquet sur les énergies renouvelables et alternatives ?* »

Dans son cahier d'acteur, la SEPANSO Aquitaine écrit : « *le projet de création de site de stockage de gaz, qui répond exclusivement à la rationalité interne de*



*l'entreprise EDF, de développer son « business » dans le gaz naturel, favoriserait inévitablement de nouvelles émissions de CO<sub>2</sub>, contredisant les objectifs d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES), visés par la Région. »*

De même, à Messanges, une participante, suivie par beaucoup d'autres, affirme : *« Je n'ai pas bien compris pourquoi on avait choisi des énergies fossiles à la place des énergies renouvelables ? Et cela me semble assez important parce que, en fait, on se retrouve complètement liés à un produit qu'on est obligé d'acheter à un pays étranger avec tous les problèmes géopolitiques que nous connaissons. Et donc, je trouve que ce serait beaucoup plus judicieux de pouvoir investir ces 650 millions d'euros dans les énergies renouvelables. »*

*Donc, il me semblerait plus conforme à notre politique, aujourd'hui, qui demande de consommer local, de pouvoir investir sur des fonctionnements qui ne soient pas très préjudiciables, et sur la nature et sur le public, et sur l'humain. Et donc, j'aimerais comprendre au départ, en fait, pourquoi le débat se fait sur l'installation de cette usine avant de se poser sur les choix d'investissements. »*

On retrouve ce thème dans les questions, par exemple le n°52, d'un habitant de Seignosse : *« Le stockage n'est-il pas une solution dépassée ? Pourquoi ne pas investir dans les énergies renouvelables ? »* ; ou dans l'avis n°459, d'une habitante de Thoiras dans le Gard : *« On ne peut pas faire de tels travaux, aussi coûteux pour une énergie dont la production diminue. Il nous faut absolument diminuer notre consommation énergétique pour faire face à la pénurie d'hydrocarbures... C'est pourquoi, il me paraît plus judicieux d'utiliser les millions de ce projet pour informer, faire prendre conscience, susciter la diminution de consommation énergétique et en même temps développer la recherche dans les énergies renouvelables ».*

Ce thème peut être illustré de références à des exemples étrangers ; ainsi, une habitante de Messanges cite dans sa contribution (n°23) la loi de 2006 sur les énergies renouvelables (EEG) de la République fédérale allemande, qui propose, en plus d'un développement énergétique basé sur la restriction de l'approvisionnement, une augmentation de la sécurité par une baisse de la dépendance aux importations énergétiques.

Le représentant du maître d'ouvrage a fait état des actions d'EDF pour développer les énergies renouvelables, par exemple, dans les Landes, la centrale photovoltaïque de Gabardan (300 millions €). Dans sa réponse à la question n°327, d'un habitant de Dax, il signale que 40% du total des investissements

d'EDF en 2010 étaient consacrés aux énergies renouvelables. Répondant à la question n°320, d'un habitant de Biarritz, EDF rappelle ses objectifs pour 2020, soit 25 000 mégawatts pour l'éolien et 5 400 MW pour le photovoltaïque.

Il a souligné la position historique d'EDF dans l'énergie renouvelable, avec l'hydroélectricité.

Il a systématiquement justifié de la compatibilité de son projet avec le développement des énergies renouvelables en employant l'argument de l'intermittence : il affirme que l'éolien, comme le photovoltaïque, cessent de produire quand le vent ou le jour tombent, et qu'il faut alors assurer le relais par une production souple, comme celle des centrales à gaz. A ses yeux, le projet est complémentaire, et non concurrent, des énergies renouvelables.



#### 4.3/ le coût et l'efficacité du projet

Beaucoup d'intervenants contestent l'efficacité du projet, en arguant de l'épuisement à terme des ressources, de l'instabilité des pays qui les détiennent, ainsi que du coût du projet.

L'auteur de la question n°269, un habitant de Gaas, écrit : « *La durée de vie des réserves mondiales de gaz est de 65 ans au rythme actuel de la consommation. Sachant que la Chine, et l'Inde vont devenir de très gros pays consommateurs, quel est l'intérêt d'un tel chantier sur un relatif court terme ?* »

Cette préoccupation est présente dans le cahier d'acteur (n°1) des Amis de la Terre, qui évoque le déclin proche de la production mondiale de gaz (notion de Pic de Hubbert).

Le coût de l'investissement (650 millions €, dont le tiers pour le saumoduc) est parfois critiqué, par référence à la crise financière intense qui a marqué la période du débat.

Certains (question n°15 par exemple) s'inquiètent des surcoûts futurs du chantier.

D'autres pensent que le projet nécessitera de l'argent public, et proposent un autre emploi pour ces moyens. A Soustons, un habitant d'Azur s'exprime ainsi : « *On peut estimer que 500 millions sont issus d'argent public. Est-ce qu'il n'aurait été pas judicieux en amont de ce projet de se dire : on a peut-être d'autres moyens que de répondre à une surconsommation des ménages, aujourd'hui. Est-ce que l'Etat n'aurait pas pu investir ces 500 millions pour faire des économies d'énergie, investir dans l'isolation supplémentaire des habitations à loyer modéré ?* »



Le maître d'ouvrage a rappelé que si EDF appartient à la collectivité nationale pour 83% de son capital, elle est juridiquement et financièrement une entreprise privée, financée par ses seules recettes, et que ce projet, en particulier, ne comporte aucun appel à l'argent public. Il précise que ce projet n'est envisagé que parce qu'il présente « *la rentabilité requise par une entreprise exigeante* », et qu'une politique d'approvisionnements diversifiés, avec stockages, permet précisément de mieux gérer d'éventuelles difficultés d'approvisionnements.

#### 4.4/ la consommation d'énergie du projet

Dans son cahier d'acteur, la SEPANSO écrit : « *Le projet nécessiterait des consommations d'énergie considérables pour réaliser une cavité utile sur une période limitée* ».

Cet argument a été soulevé plusieurs fois ; on lira par exemple la question n°280, à laquelle le maître d'ouvrage répond : « *A ce stade du projet, où tous les choix techniques ne sont pas encore décidés, il n'est pas possible de calculer les émissions en CO<sub>2</sub> de la construction et de l'exploitation de nos ouvrages. Cependant, ces chiffrages feront partie des études ultérieures et pourront guider certains choix. Ainsi, il est déjà prévu l'utilisation de compresseurs électriques pour l'injection du gaz dans les cavités, une technologie moins émettrice de CO<sub>2</sub> que les turbines à gaz.* »

## 5. le projet et la sécurité

La sécurité de l'infrastructure a été évoquée dans toutes les réunions et sous tous ses aspects, y compris les conséquences du projet pour la valeur des biens immobiliers.



### 5.1/ les inquiétudes sur la sécurité

Le débat a abordé les différents risques susceptibles d'affecter le projet : l'explosion, la foudre, la sismicité, l'instabilité éventuelle du sous-sol, la tenue du saumoduc avec le temps, les erreurs humaines (dans le cadre de la sous-traitance notamment).

#### • le risque d'explosion

La première question posée à Pouillon, le 27 octobre, a donné le ton : « *Le site sera-t-il classé Seveso ? Si oui, aurons-nous une augmentation des assurances pour nos maisons ? Et peut-on craindre une chute des prix de l'immobilier à Pouillon et dans les communes voisines ?* »

A Dax, un participant dit : « *Il y a dans votre projet une part d'alchimie géologique* », tandis que la question n°16 parle de « *bombe à retardement* » (il y a d'ailleurs 38 questions et 8 avis sur la sécurité de l'installation).

Dans son avis (n°264), une habitante de Mouguerre (Pyrénées-Atlantiques) écrit : *« Creuser sous la terre pour constituer des réserves, c'est mettre en péril toute la région, d'une manière irrécupérable : les dommages seront là pour toujours, même quand il n'y aura plus de gaz ! C'est une monstruosité de faire des projets pareils. Stocker du gaz n'est pas une priorité, c'est juste un moyen de faire de la spéculation sur le prix du gaz. »*

Dans l'avis n°492, une habitante de Pouillon, qui a été, à Toulouse, victime de l'explosion du 21 septembre 2001, dit *« qu'elle ne veut pas revivre AZF »*. S'agissant de l'exploitation du stockage, certains intervenants, par exemple une professeure de Sciences de la Vie et de la Terre au Lycée Borda de Dax, candidate du Front de gauche aux prochaines élections législatives, s'inquiètent de la délégation de certaines fonctions à des sous-traitants insuffisamment qualifiés.

Cependant, dans une contribution (n°5), un habitant de Pouillon, retraité, spécialiste du gaz, relativise, de façon argumentée, ces inquiétudes : *« Le gaz naturel est du méthane à 95% existant naturellement dans des stockages que l'on n'a jamais vu exploser... la tolérance sur les installations de surface, c'est zéro fuite et tout est prévu, construit et maintenu selon ce critère »*.

Le représentant du maître d'ouvrage a rappelé le caractère inerte d'un gaz stocké à grande profondeur, en l'absence d'oxygène et de source de chaleur.

Pour les installations de surface, il a détaillé les dispositions prises pour en assurer la sécurité, en concertation institutionnelle avec les riverains dans le cadre de la législation Seveso (Comité local d'information et de concertation). Pour lui, le dispositif de la loi de 2003 n'est pas un risque, mais une opportunité de concevoir la sécurité de façon évolutive, en concertation avec les citoyens-riverains. Cette opinion est partagée par la Chambre de commerce et d'industrie des Landes dans sa contribution (n°37).

Le maître d'ouvrage a tracé les limites de la zone Seveso. A la question n°22, d'un dirigeant associatif habitant Soorts, il a répondu : *« Les habitations, industries ou routes à grande circulation (départementales...) se situent à plus de 500 m du site de stockage envisagé. De ce constat, EDF peut garantir que l'ensemble des effets des scénarios d'accident identifiés n'aura aucun impact sur*

*l'environnement précité. Par ailleurs, le choix du site, en zone agricole et éloigné de toute construction, n'induit en pratique aucune restriction d'urbanisme par rapport à la situation actuelle. »*

#### • **la sismicité**

Certains participants soulignent le fait que la région est « *très foudroyée* » (un retraité de Misson à la réunion de Pouillon), et qu'elle est proche d'une zone sismique importante (une représentante des associations familiales et de consommateurs évoque à St Paul lès Dax la catastrophe d'Arette dans les Pyrénées-Atlantiques, en 1967).

La stabilité du sous-sol est évoquée par de nombreuses questions (ex. entre autres, la question n°90), dans une région marquée par des effondrements d'anciennes exploitations salines sous la ville de Dax. A la réunion de Habas, un ingénieur géologue de Hossegor dit : « *Un diapir, cela bouge, et c'est la raison pour laquelle ELF-Aquitaine n'a jamais créé de stockage de gaz en diapir* ».

L'avis émis par le Comité scientifique régional du patrimoine naturel (contribution n°20) va dans le même sens. Cet avis entraîne des réactions (ex. : avis n°415 d'un habitant de Seignosse) et une réponse du maître d'ouvrage (cf. la contribution n°20 dans le site Internet).

A la fin du débat, l'Association des riverains du stockage de gaz de Mimbaste résume ses inquiétudes dans son cahier d'acteur (n°11) et appelle à un dialogue approfondi sur ce point : « *EDF doit demander une nouvelle étude du BRGM, organisme public, la dernière datant de 1998. EDF doit mettre sur le site de la CPDP toutes les études et tous les documents relatifs aux problèmes sismiques, géologiques et sécuritaires, notamment la directive Seveso 2 avec les critères de classement, la définition des périmètres de sécurité et les travaux que cela implique pour les riverains. Jusqu'à la date de la décision sur la poursuite ou non du projet, EDF doit mener ses travaux dans la plus totale transparence avec les municipalités ainsi qu'avec les associations dont se seront dotées les populations concernées* ».



### • le raccordement du stockage au réseau de transport du gaz naturel

Une autre question est fréquemment posée sur le transport du gaz jusqu'au site de stockage : plusieurs participants regrettent que ce transport ne soit pas compris dans le champ du débat public ; EDF répond que les dispositions précises de transport ne sont pas arrêtées, qu'elles dépendront de l'évolution du réseau de distribution de gaz lors de la mise en service, et qu'elle ne sera pas le maître d'ouvrage de ce raccordement. En tout état de cause, le concessionnaire (actuellement TIGF) a une obligation de raccordement dans le cadre du service public (cf. réponse à la question n°299).

## 5.2/ les éventuelles conséquences pour les valeurs immobilières

Autour de Pouillon est fréquemment revenue la question d'un éventuel effet du classement Seveso sur les valeurs immobilières.

Ainsi, un retraité, nouvellement installé, dit : *« J'ai acheté ma maison à Misson, il y a 5 mois. J'ai porté une attention particulière au grand projet TGV. Le projet d'EDF m'a échappé totalement. Si c'était à refaire aujourd'hui, je ne serais pas à Misson »*.

Une autre intervenante évoque le devoir de chaque notaire, au moment d'une transaction, de rappeler le classement Seveso du site. Le maître d'ouvrage répond : *« Je vous rassure tout de suite, l'objectif est d'éviter d'avoir cette spécification dans votre acte notarié. C'est bien pour cela qu'on essaye d'implanter les ouvrages pour que les zones d'effets des scénarios qu'on doit traiter à travers Seveso 2 n'impactent personne. »*

A la question n°391 d'un habitant de Mimbaste, le maître d'ouvrage répond : *« Comme précisé dans l'étude préliminaire des risques industriels, disponible sur le site Internet du débat, l'ensemble des effets des scénarios d'accidents redoutés liés à la maîtrise de l'urbanisation (c'est-à-dire pouvant avoir un effet sur l'humain) restera dans l'emprise foncière de la station de stockage gaz. Aucune habitation, et a fortiori le bourg de Mimbaste, ne seront donc concernés par les zones d'effets des scénarios d'accidents redoutés. »*



Le maître d'ouvrage s'est engagé à fournir une étude montrant l'évolution des valeurs immobilières dans d'autres régions comportant un site de stockage de gaz naturel, notamment à Manosque (Alpes-de-Haute-Provence). Cette étude établie par DEFI international, cabinet toulousain, figure sur le site du débat (documents du maître d'ouvrage) et comporte 3 conclusions prudentes :

- « les habitations très proches d'un tel site (env. 200 m), subissant des nuisances et/ou des restrictions d'urbanisme, sont impactées par une moins-value de l'ordre de 30% de leur valeur vénale. A noter que dans notre cas aucune habitation n'est concernée ;
- les habitations les plus proches du futur site des Landes pourraient, au moins à cette étape du projet, si les propriétaires confirmaient leur intention de vendre, subir une moins value difficile néanmoins à quantifier réellement ;
- les habitations situées au-delà d'un périmètre d'un kilomètre environ ne subissant pas de nuisance et/ou de restrictions d'urbanisme ne semblent guère impactées du point de vue de leur valeur vénale. »

## 6. la difficile insertion du saumoduc

Le projet impose une double conduite d'eau salée (aller Océan-Pouillon) et saumurée (retour Pouillon-Océan) sur une quarantaine de kilomètres. Le débat a été l'occasion de très nombreuses questions sur la nature exacte de cet équipement, et sur ses conséquences pour les espaces traversés, dont certains ont un caractère exceptionnel.

Le débat a permis de montrer les difficultés de l'insertion de la conduite, classées ici dans un ordre croissant d'intensité.

### 6.1/ les espaces agricoles et forestiers

La commission avait pris contact, dès juin 2011, avec la Chambre d'agriculture des Landes, ainsi qu'avec les organisations représentatives des sylviculteurs et de la défense des forêts contre l'incendie (DFCI).



Assez peu de questions ont été posées par ces professionnels. A Soustons cependant, un agriculteur de Magescq, également dirigeant coopératif, a d'abord rappelé une « *mauvaise expérience* » antérieure, avec d'autres équipements.

Il a demandé que soit précisé le régime des indemnisations, y compris pour les pertes de récolte, et que le maître d'ouvrage agisse en concertation avec

la profession (notamment ses organismes économiques, et pas seulement la Chambre d'agriculture, de façon collective et non individuelle).

Le maître d'ouvrage a pris des engagements sur ce point (cf. verbatim Sous-tons, p. 26 et compte rendu de la réunion d'acteurs avec les sylviculteurs et la DFCI). Il a indiqué que le chantier de l'éventuel saumoduc occuperait une bande de 15 à 40 mètres de large (selon qu'on est en zone sensible ou non), évacuée au fur et à mesure de l'avancement. Après chantier, la bande de servitude serait de 7 mètres, cultivable moyennant certaines règles destinées à assurer l'accès de sécurité de la conduite.

Dès la seconde réunion du débat, à Messanges, un représentant des sylviculteurs a demandé s'il est prévu de discuter le tracé commune par commune avec les professionnels et les propriétaires concernés. Il lui a été fait une réponse positive de principe, précisée le 25 janvier lors de la réunion d'acteurs entre le maître d'ouvrage et les forestiers sylviculteurs.

Dans son cahier d'acteur (n°13), le Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest résume ses inquiétudes et demande que le saumoduc soit tracé de façon à économiser au maximum un espace forestier déjà traversé par de nombreux équipements publics, et gravement affecté par les tempêtes qui se sont succédées.

Enfin, répondant à une question du représentant de l'ACCRIL (Association de coordination des citoyens et riverains landais) à Messanges, le maître d'ouvrage s'engage à ne pas exproprier (cf. verbatim p. 44 : « *Je peux, effectivement, vous confirmer qu'EDF n'a aucune vocation à se rendre propriétaire des bandes concernées par le saumoduc. Il n'y aura pas d'expropriation* »).

## 6.2/ les espaces sensibles : zones humides et dunes

Beaucoup plus tendus ont été les débats consacrés à l'insertion du projet dans les espaces naturels sensibles, zones humides et dunes.

Le ton était donné par le Maire de Messanges s'adressant au maître d'ouvrage lors de la réunion du 3 novembre : « *Puisque vous avez décidé de passer par Messanges, nous allons parler un peu des contraintes que vous allez rencontrer sur notre territoire et notamment au niveau de l'aménagement.*

*Pour enterrer vos gazoducs, vous allez devoir, je suppose, créer une saignée sur le territoire. Je ne sais pas combien de mètres de large. Et vous allez traverser quelques kilomètres d'espaces boisés conservés. Donc, déjà, réglementairement, il va falloir que vous expliquiez comment vous vous y prenez pour arriver à lever cet interdit ?*

*Ensuite, vous allez devoir passer sur des zones humides, des zones assez sensibles au niveau écologique, deux ruisseaux qui sont en Natura 2000, et en ZNIEFF. Et vous allez tomber dans la nappe phréatique obligatoirement, puisque c'est la nappe qui alimente ces cours d'eau pour partie.*

*Enfin, il y a aussi le secteur dunaire. A la limite, on peut concevoir qu'un passage sous la dune soit le moins problématique possible. Si ce n'est qu'il y a quand même aussi l'aspect réglementaire à lever.*

*Et dernier point, vous allez construire une station de pompage de 2 hectares, je crois ? Et là, c'est pareil. Nous-mêmes sommes contraints pour créer de l'habitat à vocation sociale sur des surfaces équivalentes, 2 hectares, pour mettre 30 maisons. Donc, il va falloir nous expliquer comment vous arrivez aussi à construire là où on ne nous a pas donné le droit de le faire, pour le moment du moins. »*

Presque toutes les réunions ont été marquées par un appel à la protection des espaces naturels, rives de l'Adour et de ses affluents dans les premiers kilomètres de la conduite, que le maître d'ouvrage envisage de traverser en forage dirigé, zones humides de l'arrière dune littorale, enfin épaisseur de la dune, sous laquelle le forage dirigé est également prévu.



Pour certains participants, qui ont emporté l'adhésion majoritaire des salles, le secteur dunaire est trop fragile pour être le site d'importants travaux. Le mot de « *sanctuaire* » est prononcé, et certains, comme le Collectif Stockage-gaz-Landes, parlent de « *destruction délibérée du patrimoine naturel* ».

Un participant de la réunion de Seignosse est applaudi par la salle quand il dit : « *A Soustons, sur la partie de dune et de pinède concernées par le projet, on a convaincu les habitants, les Soustonnais, les Seignossais, les indigènes donc, que leur présence, la seule trace de leur pas mettrait en péril ce qui restait de leur patrimoine naturel. On leur a interdit l'accès, on les a verbalisés, ils ont accepté. Aujourd'hui, on vient leur expliquer qu'un chantier de plusieurs hectares, une station de pompage, des kilomètres de tuyaux, des passages d'engins de chantier pendant plusieurs années n'impacteront en rien la faune et la flore de ce sanctuaire. Ce qu'on disait impossible ici dans les Landes, détruire toutes les parties sauvages de notre littoral, comme cela s'est fait partout, vous êtes en train de l'achever sous nos yeux... Existe-t-il au moins une seule raison pour sacrifier à jamais ce qu'il reste de vraie nature dans notre pays ?* »

Cet intervenant annonce des contentieux, en citant « *les entraves que ne manqueront pas de faire les citoyens organisés, vous pouvez compter sur nous !* ». Ce sera une des allusions du débat à la notion de contentieux, avec la question n°319 (les Amis de la Terre) qui rappelle les principes de la loi littoral et conclut : « *Si par extraordinaire, il était passé outre aux dispositions protectrices instituées par les documents d'urbanisme de ces communes dans ces secteurs et que des autorisations illégales étaient délivrées pour installer ces conduites de fluide (article L 555-1 du Code de l'Environnement), l'Association « Les Amis de la Terre-Landes » défèrerait ces autorisations devant le Tribunal administratif de Pau pour annulation.* »

De même, dans son cahier d'acteur (n°14), Surfrider Foundation Europe écrit : « *La France dispose d'un outil majeur pour la protection de ses espaces naturels littoraux, la loi n°86-2 du 3 janvier 1986, dite loi littoral. Les espaces littoraux des communes littorales concernées par le passage du saumoduc et la création de la station de pompage, sont tous protégés au titre de la loi littoral. La commune de Soustons qui vient d'approuver son PLU (délibération du 25 octobre 2011) classe plus de 70 000 ha en zone naturelle dont certains « espaces remarquables » au titre de la loi littoral (article L 146-6). Au vu de ces éléments nous nous interrogeons vivement de la compatibilité du projet d'EDF avec les prérogatives de la loi littoral et demandons que soit évalué la faisabilité du projet au regard de la réglementation en vigueur.* »

Enfin, une inquiétude sur le bruit de la station de pompage littorale a été formulée, notamment à la réunion publique de Messanges ; le maître d'ouvrage a répondu que l'insertion dans un bâtiment insonorisé résoudrait le problème.

Dans ce contexte, le débat public ne s'est pas prononcé sur le choix entre les couloirs nord (Messanges) ou sud (Soustons) du projet de saumoduc, les deux trajets étant globalement rejetés. On note cependant que, dans son cahier d'acteur (n°8), l'Association Messanges Environnement rejette fermement le tracé nord, qui lui paraît « *incompatible avec le territoire de Messanges.* »

De même, dans sa contribution (n°1), le Maire de Magescq a fait état d'une révision du zonage Natura 2000, qui, selon lui, rendra impossible le passage du saumoduc par le nord de sa commune (c'est-à-dire l'hypothèse nord du trajet).

Enfin, lors de la réunion du 25 janvier avec les sylviculteurs et la DFCI (cf. compte rendu sur le site), le maître d'ouvrage a indiqué que le tracé sud lui paraissait avoir moins d'impacts en matière de déboisement.

### 6.3/ le rejet en mer

La question du rejet de saumure en mer a été très largement soulevée, bien sûr par les pêcheurs professionnels, mais pas seulement par eux. Elle a conduit le maître d'ouvrage à prendre des engagements nouveaux.





A la réunion de Capbreton, un pêcheur lance le débat : « *il faut trouver des solutions pour que la mer ne serve pas de poubelle* ».

Deux reproches sont faits au projet, celui de l'augmentation de salinité, et celui de la composition de la saumure rejetée. Enfin, la stabilité de l'ouvrage en mer est souvent évoquée.

#### • **la salinité**

A la réunion de Capbreton, le Président du Comité régional des Pêches d'Aquitaine s'étonne : « *On nous réglemente sur les tailles des poissons, on nous réglemente sur les quantités des poissons, sur les autorisations de pêche, sur les protections des juvéniles. On nous réglemente sur des cantonnements, sur des parcs naturels marins, sur les zones Natura 2000 des protections d'oiseaux. Et là, tout d'un coup, on nous dilue dans la mer des quantités phénoménales de sel.* »

Il calcule : « *250 grammes de sel par litre sur 800 mètres cubes, cela vous fait 200 tonnes à l'heure, 4 800 tonnes par jour.* »

Le maître d'ouvrage répondra à Seignosse : « *Cette quantité de sel qu'on va rejeter, en gros, annuellement, c'est la quantité de sel qu'on trouve dans un cercle d'un kilomètre de rayon autour du point de rejet. Comparé à la surface du Golfe de Gascogne, c'est complètement négligeable.* »

A Capbreton, le représentant de SOGREAH, expert du maître d'ouvrage, a exposé le travail fait par son équipe : « *Notre rôle était de regarder, à partir des données d'entrée, avec des quantités de sel importantes (250 à 300 grammes/litre au niveau du point de rejet), et avec les conditions courantologiques du cycle, donc à l'aide d'un modèle numérique, quelle était l'emprise du panache salin, et à quelle distance on retrouvait des concentrations relevant de la variabilité naturelle du milieu marin (on est entre 35 et 36 gr/l avec des variations tout à fait naturelles).*

*Il y a une emprise où, effectivement, on est proche des 300 grammes/litre, mais on retrouve très rapidement sur un périmètre de 50 mètres autour du diffuseur, des salinités qui descendent très, très vite mais qui sont tout de même relativement importantes par rapport à 30 ou 35 grammes par litre. Donc là, on augmenterait, on passerait à 30, 37 voire 40. Donc, il y a des impacts très forts, effectivement,*



*sur les écosystèmes locaux et, essentiellement sur toute la zone qui va être en interaction avec le fond. Mais cela va être une emprise très limitée par rapport à l'ensemble de la zone d'étude. »*

Ce technicien est écouté par la salle, mais il est clair que le public a du mal à concevoir et à admettre qu'une telle quantité de sel puisse se diluer en quelques dizaines de mètres.

Un intervenant de Messanges demande s'il ne convient pas de compléter les premières études reposant sur la seule modélisation : *« Vous n'envisagez pas de faire des vérifications hydrauliques pour compléter et vérifier ? Parce que sur les modélisations, vous savez, on peut se tromper très facilement, étant donné que les paramètres à prendre en compte sont souvent des paramètres difficilement mesurables au niveau des conditions initiales de la modélisation. »*

La crainte est évidemment celle d'un bouleversement de l'écosystème marin, dans un secteur fréquenté par les pêcheurs des Landes, du Pays basque et d'Arcachon.

Elle conduit au rejet du projet, ou bien à une proposition alternative d'utilisation de la saumure sans rejet en mer, et enfin à la demande d'autres études, qui seraient conduites par des organismes indépendants, notamment IFREMER.

A la réunion de Capbreton, comme, le 9 décembre, à la réunion d'acteurs organisée par la commission avec le Comité régional des Pêches maritimes et des élevages marins, les représentants professionnels des pêcheurs fixent un objectif minimal : *« La moindre des choses, c'est qu'il faut que vous trouviez les voies et les moyens pour remettre dans le milieu naturel l'eau à l'état où vous l'avez pompée, tout simplement »* (Président du Comité local des Pêches de Bayonne-Capbreton).

On retrouvera cette position dans le cahier d'acteur (n°6) du Comité régional des Pêches maritimes.

Le maître d'ouvrage répond, à Capbreton, que ses études doivent être complétées dès les mois qui viennent, et qu'il est prêt à le faire dans un cadre de concertation ; il cite l'exemple d'un parc éolien au large de Bréhat (Côtes-d'Armor), où la concertation entre EDF et les pêcheurs a abouti à un résultat positif.

Quelques jours plus tard, le maître d'ouvrage et le Comité régional des Pêches ont précisé en réunion d'acteurs les modalités d'association des pêcheurs à la définition des protocoles d'études à conduire. Trois améliorations devraient être apportées :

- les études devraient s'étaler sur un cycle plus long, pour tenir compte de l'évolution des conditions dans le temps ;
- elles devraient s'appuyer sur le conseil des professionnels pour tenir mieux compte des pratiques de pêche ;
- enfin, le maître d'ouvrage est d'accord pour faire appel à des intervenants indépendants, notamment IFREMER.

• **la composition des rejets**

A Seignosse, un intervenant signale que l'étude publiée sur le site fait état de « *premiers résultats d'analyse qui indiquent des métaux dissous, mesurés à des concentrations détectables, où l'on retrouve le lithium, le nickel et l'aluminium* ».

Nombre d'interventions, par exemple à Dax, celle du représentant de l'ACCRIL, ou la question n°79 d'un membre des Amis de la Terre, font référence à une étude du BRGM qui montrerait une composition plus complexe du sel du diapir que ne l'indiquent les premières études du maître d'ouvrage.

Le maître d'ouvrage répond à la question n°79 : « *Le rapport du BRGM que vous mentionnez repose essentiellement sur les résultats des sondages réalisés dans le cadre des concessions de la Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est, à moins de 800 m de profondeur et essentiellement dans la partie Nord-Est du diapir.*

*Par ailleurs, comme préconisé dans l'étude BRGM, EDF réalise bien une exploration plus détaillée avec deux sondages (les forages SDL1 et SDL2) entre 1 000 et 2 000 m, au centre et en périphérie du diapir, de façon à améliorer la connaissance de sa structure interne. Ces forages permettent notamment de quantifier le taux d'insolubles présents dans le dôme.*

*La présence d'insolubles, en fonction de leur extension, peut en effet affecter la géométrie de la cavité – la cavité ne sera pas un parfait cylindre de révolution – mais ne compromet pas sa stabilité.*

*Enfin, dans le processus de création de la cavité par dissolution, la majorité de ces insolubles va se déposer au fond de la cavité par gravité. Les particules les moins denses peuvent être entraînées par le flux de lessivage mais seront retenues en grande partie par des bassins de décantation mis en place à la sortie du puits. »*

Un habitant de Mimbaste revient, à la réunion de Messanges sur la diversité des minéraux présents dans le diapir de St Pandelon, ainsi que sur un incident qui a affecté un sous-traitant du premier forage sur une source radiologique. Le maître d'ouvrage répond que la réglementation existante a été appliquée avec fermeté pour traiter cet incident.

#### • **la stabilité de l'ouvrage en mer**

Plusieurs questions (ainsi le n°368), et les membres de l'Association Aquitaine Landes Récifs lors de leur réunion d'acteurs, évoquent la force des courants et les tempêtes qui peuvent affecter la stabilité de l'ouvrage en mer, notamment pendant sa construction ; les pêcheurs, en réunion d'acteurs, ont également rappelé que leur expérience de la mer les conduit à s'interroger sur la stabilité de l'ouvrage (et la difficulté des travaux en mer).

## 6.4/ le devenir du saumoduc après les travaux

La question du devenir du saumoduc après la période des travaux (10 ans environ) a été fréquemment posée ; on pourra ainsi consulter la question n°94 d'un habitant de Castelnau-Chalosse, à laquelle le maître d'ouvrage a répondu qu'il rechercherait des partenaires pour une autre utilisation, et qu'en tout état de cause, il se conformerait à la réglementation en vigueur : *« Les mesures retenues devront garantir la protection de l'environnement et ne pas constituer de danger ou de gêne pour les personnes. Les pratiques reconnues en la matière consistent à « neutraliser » la conduite c'est-à-dire, soit à la déposer, soit à la remplir de matériaux inertes, selon les caractéristiques des tronçons. »*

A Habas (verbatim p. 20), une représentante de l'Association pour le maintien de l'agriculture paysanne de Misson a demandé *« la déconstruction plutôt que la neutralisation »* de l'éventuel saumoduc en fin d'exploitation.

## 7. le projet dans la stratégie économique et sociale du territoire

La région est depuis longtemps familière du gaz naturel, avec le gisement de Lacq, presque épuisé, et d'importants stockages de gaz naturel en nappes aquifères, notamment à Lussagnet, au sud-est des Landes.

Comme d'autres régions du grand Sud, elle développe une vocation résidentielle, qui n'attire pas seulement des vacanciers et des retraités, mais aussi de jeunes actifs trouvant des emplois. Ainsi, selon l'INSEE, la population du département devrait passer de 327 000 habitants en 1999 à 438 000 en 2030.

Pour certains participants, la qualité exceptionnelle des paysages, et cette vocation, ne s'accommodent pas d'un projet industriel, qu'ils jugent pauvre en emplois, et celui-ci doit être abandonné, sans qu'il soit besoin de compléter les études.

Pour d'autres au contraire, l'opportunité qu'il constitue doit être pesée, et les études doivent être poursuivies pour offrir de meilleures garanties lorsque viendra l'heure des autorisations administratives et des décisions.

Enfin, un troisième groupe ne se prononce pas, faute de données estimées suffisantes, mais demande à examiner les études complémentaires.

### 7.1/ les emplois liés au projet

Le maître d'ouvrage estime à 250 les emplois liés au chantier, qui durerait 10 ans, et à 25 les emplois liés au stockage, plus 20 à 30 emplois de service externe (maintenance et sécurité notamment).

Dans sa réponse à la question n°85, d'un habitant de Sort en Chalosse, EDF a précisé la typologie de ces emplois.

## 7.2/ la fiscalité locale

Peu d'intervenants ont posé la question de la fiscalité locale ; le maître d'ouvrage a répondu qu'à ce stade d'élaboration du projet, et compte tenu de la réforme en cours de la taxe professionnelle, il était impossible de préciser les parts revenant aux différentes collectivités, mais que le total pourrait représenter 6 à 7 millions d'euros annuels (cf. sa réponse à la question n°76).

## 7.3/ le projet et le thermalisme

Dans sa contribution (n°6), le Maire de Dax a rappelé la vocation thermique de sa ville, et l'impératif de protection de la qualité des eaux. Dans sa délibération (contribution n°38), la ville de Saint-Paul-lès-Dax a également évoqué la nécessité de garantir le thermalisme contre toute dégradation de ses eaux.



C'est ce qu'avait fait également, à la réunion de Saint-Paul-lès-Dax, le Président du Syndicat des établissements thermaux : *« Sur le fond, nous avons posé les questions qui s'imposaient, et qui, pour nous, tiennent à l'étanchéité, étanchéité de l'ouvrage proprement dit, et étanchéité du retour du pompage en mer. »*

Cette question a également été soulevée par une représentante des associations familiales à la réunion de Saint-Paul-lès-Dax.

A la question n°200 d'un habitant de Soustons, le maître d'ouvrage a répondu « *qu'il a fait le choix d'un stockage en cavités salines afin de s'affranchir de tout contact avec les nappes aquifères existantes. Une cavité saline réalisée au sein d'un dôme de sel ne peut pas communiquer avec les aquifères présents à proximité. En effet, si l'aquifère était en contact avec le dôme de sel, celui-ci aurait déjà été dissous. Les cavités salines assurent une parfaite étanchéité pour le stockage de gaz* ». Le maître d'ouvrage a réitéré cette réponse à la réunion de Saint-Paul-lès-Dax.

## 7.4/ deux alternatives proposées par le public

Nombre de participants ont formulé une proposition alternative, consistant à utiliser le gisement de Lacq, dont l'exploitation va être stoppée.

On lira par exemple la question n°4 émanant d'un citoyen de Rivière, ou la question n°139 d'un habitant de Beylongue. Pour le maître d'ouvrage, « *un ancien gisement de gaz naturel ne peut pas systématiquement être converti en site de stockage. Celui-ci est très vaste et son remplissage serait très long. La présence de soufre dans le gisement nécessiterait un système de traitement (désulfuration) qui serait coûteux et engendrerait des nuisances pour les personnes.*

*De plus, le gisement de Lacq est particulièrement profond (4 500 m) et sa transformation en stockage souterrain de gaz nécessiterait des infrastructures de surface très particulières et très lourdes du fait des fortes pressions nécessaires (environ 500 bars).* »

Une autre éventualité, constamment évoquée par le public, consisterait à ne pas rejeter en mer, mais à valoriser la saumure (thermalisme, industrie, etc.). On lira, par exemple la question n°306, émanant d'un intervenant favorable au projet de stockage. Après avoir rappelé l'échec de ses tentatives en ce sens, le maître d'ouvrage a au fil du débat fait part de sa disponibilité à étudier cette solution au moins pour une partie de la saumure.

Cependant, comme le souligne l'adjoint au Maire de Mimbaste dans sa contribution (n°36), un éventuel procédé industriel pourrait soulever d'autres objections.



La commission a reçu d'un ingénieur et chef d'entreprise retraité, conseiller municipal de Capbreton, un projet d'exploitation de la saumure pour produire du magnésium. La fiche concernant le projet MERGASIUM est publiée sur le site (contribution n°14).

### 7.5/ le projet face à la vocation naturelle, résidentielle et touristique du territoire

Pour nombre de participants au débat public, le sud des Landes est en train de développer une attractivité démographique et économique fondée sur la qualité de la vie et la beauté des espaces naturels.

Le projet est-il compatible avec cette vocation ?



#### • *un projet incompatible avec la vocation du territoire*

Nombre de participants considèrent que le projet, de par sa nature industrielle, est incompatible avec un territoire naturel et résidentiel.

Certains craignent des effets négatifs sur une grande activité économique du sud des Landes, le tourisme : ainsi, à la réunion de Messanges, le Maire de cette commune, également conseiller général et président du Comité départemental du tourisme, argumente ainsi : « On fait plus vite une

*publicité négative d'un territoire qu'on arrive à une communication positive. Donc, je pense que ces débats vont être largement médiatisés, que les temps d'implantation vont être très longs. Donc, cela peut quand même impacter négativement ce territoire au niveau de la compétitivité touristique ».*

Une habitante de Soustons, dans l'avis n°456, demande « *que l'on prenne en compte l'impact sur le tourisme, qui compte 200 000 lits de Capbreton à Messanges* ».

Au-delà du seul tourisme, le caractère résidentiel du territoire suscite des positions encore plus tranchées, émanant parfois de résidents permanents, parfois aussi de résidents secondaires ou de personnes se présentant comme nouveaux installés sur le territoire.

Quand ils prennent la parole pour refuser le projet, c'est parce qu'il ne correspond pas, selon eux, à la vocation du territoire, espace naturel remarquable.

Ainsi, une habitante de Soustons déclare, en suscitant une certaine émotion dans la salle qui l'approuve : « *Je voudrais vous parler de ma petite localité, où la nature est omniprésente. Il y a une biodiversité énorme de faune et de flore. Il y a des gens qui travaillent la terre durement, il y a aussi une vocation touristique très marquée. Il y a des gens de tous les bords, il y a des gens de Soustons qui font du vélo, simplement, qui font leur jogging. Il y a des gens qui vont à Compostelle ; il y a aussi des gens qui viennent d'ailleurs, mes compatriotes qui trouvent que c'est un environnement merveilleux qui doit être sauvegardé. Je suis contre ce chantier. Je pense que les Landes et cet environnement de terre merveilleuse qui est la nature, la forêt doivent être préservés pour nos enfants. Il y a d'autres moyens de trouver de l'énergie.* »

A Seignosse, un jeune habitant de Messanges fait applaudir le discours suivant : « *Un bras de ce monstre géant qui s'étend partout sur la planète et écrase tout sur son passage, vient frapper à la porte. Il va encore éventrer et percer la terre, couper des arbres, vider ses déchets dans l'océan, et enlaidir notre environnement à grand renfort d'énormes machines et de pétrole. Et tout cela, pourquoi ? Voilà ce que je me demande, moi. Je ne vois pas ce qu'il y a de si merveilleux dans ce soi-disant progrès. Au contraire, cela me fait mal au cœur. Toutes ces routes, ces usines, ces murs gris, ces clôtures, ces ordures, ce plastique, ce bruit... Cela me rend malade, moi, tout cela ! De voir que l'on continue avec frénésie de bitumer, bétonner, clôturer, câbler, tuyauter.* »

A la réunion de clôture (26 janvier, Habas), un intervenant lira le poème de Théophile Gautier « *Le pin des Landes* », victime, comme le poète, de « *l'homme, avare bourreau de la création* ».

On retrouvera cette position dans la contribution n°23 du Collectif Stockage-gaz-Landes « *Un projet industriel est un projet industriel* ».

A Pouillon, une habitante de Saint-Lon-les-Mines (17 km de Pouillon) avait exprimé un rejet global et multiforme – risques, odeur, arbres coupés – : « *Les Landes, ce sont principalement des marécages. La terre, c'est de l'argile, c'est de la terre sablonneuse, il y a un peu de tout. Ensuite, la mer progresse. A Messanges, ils sont inquiets* ».

A Pouillon, à Dax et à Saint-Vincent-de-Tyrosse, une agricultrice de Belus, près de Pouillon, déléguée départementale du Nouveau Centre, a affirmé que le territoire mérite respect, n'hésitant pas à rappeler ses richesses archéologiques, par exemple la Dame de Brassempouy, petit buste en ivoire du paléolithique considéré comme la plus ancienne représentation humaine au monde.

A la réunion de Habas, un conseiller régional d'Aquitaine (appartenant au Groupe Majorité présidentielle de l'Assemblée régionale), considère que « *ce projet va à l'encontre de la chance principale qu'ont les Landes d'un espace préservé, d'une côte qui a su éviter le bétonnage* » (verbatim p. 24).

Certains élus et plusieurs collectivités du littoral ont exprimé un avis globalement défavorable à la fin du débat : ainsi le Conseil municipal de Messanges, par délibération du 25 janvier, s'oppose, non au projet dans son ensemble, mais au rejet en mer et donc au saumoduc, avec des arguments essentiellement fondés sur la loi littoral et la protection des espaces naturels (cf. sur le site sa contribution n°47).

Le Conseil municipal de Soorts-Hossegor, le 24 janvier, « *dénonce ce projet aux conséquences environnementales incertaines* », comme celui de Moliets-et-Maa, le 14 décembre.

- **un projet compatible, s'il respecte certaines conditions**

Les tenants de la compatibilité entre le projet et les autres vocations du territoire sont beaucoup moins nombreux dans le débat, mais ils n'en sont pas moins présents.

Ainsi, la Chambre de commerce et d'industrie des Landes exprime dans sa contribution (n°37 sur le site) son « *avis favorable à la réalisation du projet d'EDF, sous respect des considérants énumérés* ». Pour elle, « *le gaz naturel est amené à jouer un rôle clé dans la transition énergétique, les premiers résultats des études concluent à l'intérêt du site landais, et la technologie permet de prendre les précautions nécessaires au respect de l'environnement ; le projet est une opportunité pour le territoire.* »

Un adjoint au Maire de Mimbaste, seconde commune siège du forage, a signé un avis, répertorié sous le numéro 124, ainsi résumé : « *Emotion n'est pas raison ! Aussi ai je voulu prendre le temps de consulter, de m'informer, avant d'émettre un avis sur le site de la CPDP. J'ai parcouru les sites des porteurs du projet, ceux des riverains, ceux des associations hostiles au projet, j'en suis arrivé à être tout à fait convaincu de l'intérêt de la réalisation du stockage souterrain de Pouillon-Mimbaste.*

*En tant qu' élu je suis tout à fait conscient des interrogations ou des craintes légitimes des riverains et je suis sûr que des réponses convaincantes leur seront apportées, mais en qualité d' élu je ne puis non plus être indifférent à un apport d'activité (30 emplois permanents) sur un canton qui est en train de perdre des emplois industriels et de ressources financières pour nos collectivités, c'est-à-dire pour nos concitoyens.* »

- **la demande d'éléments complémentaires**

Enfin d'autres intervenants ne ferment pas le dossier à ce stade, parce qu'ils se montrent sensibles aux opportunités économiques et sociales du projet, même s'ils sont critiques sur son état actuel ; ils estiment ne pouvoir se prononcer en connaissance de cause qu'au vu de données complémentaires. Ils regrettent par conséquent que le débat public soit intervenu à un stade qu'ils jugent prématuré.

Ainsi, dans son avis, rendu le 9 janvier, le Conseil économique, social et environnemental régional d'Aquitaine, tout en soulignant que « *les risques éventuels apparaissent insuffisamment appréciés* », réaffirme son souci de rééquilibrage en Aquitaine entre économie résidentielle et économie productive, cette dernière étant essentielle pour l'avenir régional. Un projet de renforcement du potentiel énergétique, tout particulièrement s'agissant du gaz, apparaît donc comme une opportunité à valoriser. Le Bureau souhaiterait qu'un projet d'une telle ampleur s'inscrive dans une programmation collective, pilotée par les schémas nationaux et régionaux déjà élaborés – Schéma régional climat-énergie –... Le CESER souhaite pouvoir à nouveau s'exprimer lorsque les résultats des études complémentaires et des concertations engagées avec les professionnels du territoire seront connus.

Le Maire de Pouillon (cf. sa contribution n°19), après avoir regretté « *la dégradation du débat en cacophonie obscurantiste* », rappelle l'existence, y compris dans la région, d'autres stockages souterrains qui n'ont pas suscité de difficultés. Il lui apparaît que le principal problème est dans le rejet en mer de saumure, et dans le saumoduc qu'il implique. Il regrette que le débat ait eu lieu trop tôt (avec une insuffisante préparation et des études importantes n'étant pas disponibles).

Le Conseil municipal de St Paul lès Dax, réuni le 30 janvier, se prononce à l'unanimité, faisant la liste des garanties qu'il estime non encore apportées, et « *demandant une concertation permanente en amont avec les acteurs locaux, tant dans la phase du projet que pour les décisions à prendre* ».

Le Comité régional CGT Aquitaine conclut « *provisoirement* » son cahier d'acteur (n°12 sur le site) par un avis défavorable, mais appelle à des études complémentaires, par exemple celle de l'IFREMER demandée par les pêcheurs.

De même, l'Association des riverains du stockage de gaz de Mimbaste demande dans son cahier d'acteur (n°11) la publication d'études complémentaires, et conclut :

« *Jusqu'à la date de la décision sur la poursuite ou non du projet, EDF doit mener ses travaux dans la plus totale transparence avec les municipalités ainsi qu'avec les associations dont se seront dotées les populations concernées.* »

# Conclusion

## La concertation en cas de poursuite du projet

Au terme de ce compte rendu, il apparaît que, si le maître d'ouvrage veut poursuivre le projet, il devra s'attacher à convaincre :

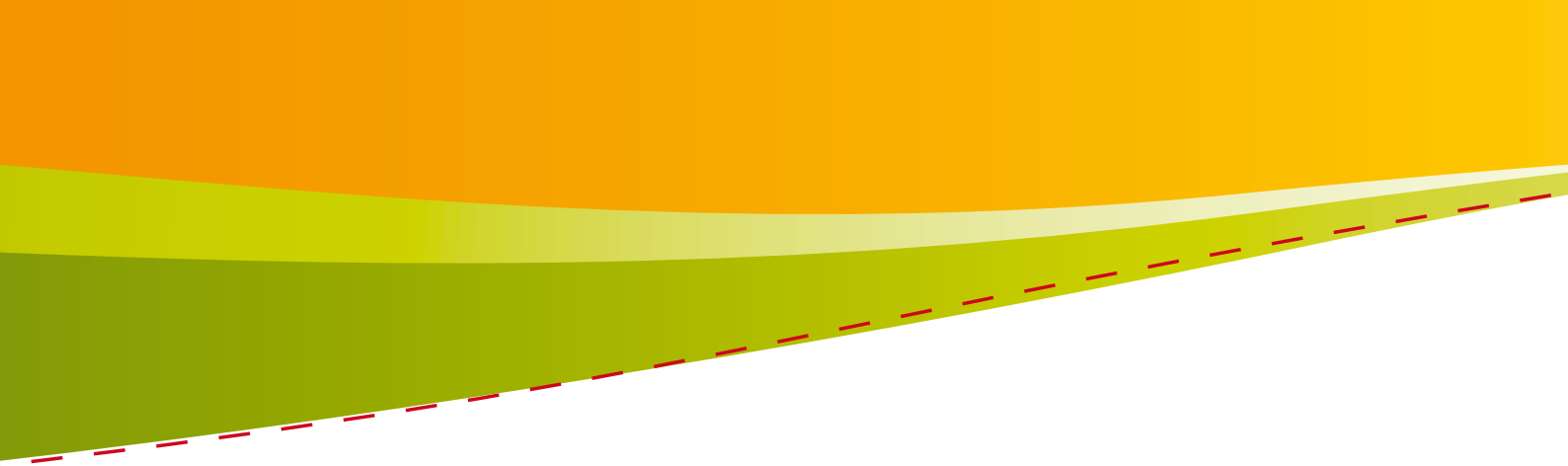
- de la sécurité du stockage, même si le risque zéro n'existe pas,
- de la stabilité des cavités sur le long terme,
- de la possibilité d'insérer le saumoduc dans les espaces sensibles, notamment la dune,
- de l'effectivité de la dispersion de la saumure,
- de son innocuité pour les animaux et les végétaux,
- de la compatibilité de cette activité avec la vocation naturelle du territoire et sa qualité de vie.

Avec certains acteurs, les pêcheurs, les forestiers-sylviculteurs, Aquitaine Landes Récifs, les riverains de Mimbaste, le maître d'ouvrage a pris des engagements de concertation, notés dans les comptes rendus des réunions d'acteurs.

A la réunion de clôture (Habas, 26 janvier) il a ainsi défini les trois champs principaux de la concertation à venir : « *Nous la poursuivrons autour de trois axes majeurs. D'une part, tout ce qui touche aux questions de littoral et de l'océan avec, en particulier, les représentants du monde de la pêche avec lesquels nous sommes déjà en discussion... le saumoduc, bien sûr, avec les sylviculteurs, et le site de stockage, avec les riverains et aussi les questions sur le thermalisme.* »

La commission estime que ces propositions recouvrent les champs de concertation nécessaires, pour autant que le maître d'ouvrage ait une conception large de chaque sujet : ainsi, les problèmes de l'océan (rejets) n'intéressent pas que les pêcheurs, ceux de la traversée des espaces naturels ne concernent pas que les forestiers, les autres usagers de la mer, les scientifiques, les milieux économiques et le grand public étant concernés par une telle concertation.

Au terme de sa mission, la commission remercie les participants qui ont défendu et argumenté leurs idées avec vigueur, qu'il s'agisse du maître d'ouvrage qui n'a pas mesuré son effort, ou de tous les autres participants. Elle est reconnaissante à tous ceux qui l'ont aidée dans sa mission, les maires et les équipes gestionnaires des salles, et ses propres collaborateurs et prestataires, qui ont accompli leur tâche avec efficacité et sérénité.







- Le projet face à la stratégie  
du territoire
- emplois et fiscalité
    - peu d'emplois, même si qualifiés
    - environ 7 ME
  - 2 attitudes face au projet
    - ce projet industriel ne peut trouver sa place dans un territoire naturel, à vocation d'accueil résidentiel et touristique
    - pour certains, il faut poursuivre les études des garanties environnementales
- [www.developpement-durable.gouv.fr/Le+projet+face+à+la+stratégie+du+territoire](http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le+projet+face+à+la+stratégie+du+territoire)

# ***Annexes***

# Lettre de saisine de la CNDP



Le Président Directeur Général

22-30, avenue de Wagram  
75382 Paris cedex 08 - France

Téléphone +33 1 40 42 50 00  
Télécopie +33 1 40 42 89 00

Monsieur Philippe DESLANDES  
Président de la Commission Nationale du  
Débat Public (CNDP)  
20 avenue de Ségur  
75007 PARIS

Paris, 20 avril 2011

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint un dossier de saisine concernant le projet de stockage souterrain de gaz naturel « Salins des Landes », piloté par EDF.

Ce projet a pour principaux objectifs :

- de couvrir les besoins saisonniers de modulation de la consommation de gaz naturel,
- d'assurer, au meilleur coût, la sécurité d'approvisionnement de nos clients, en toutes conditions climatiques,
- de répondre aux besoins quasi-instantanés d'alimentation des centrales thermiques (de type CCG) qui utilisent le gaz naturel pour produire de l'électricité, en particulier lors des creux de production des énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque).

Ce projet s'inscrit dans le plan indicatif pluriannuel d'investissement dans le secteur gaz (PIP 2009-2020) établi par le ministère en charge de l'énergie.

Il répond par ailleurs aux objectifs de la politique énergétique de l'Union Européenne en matière de sécurité d'approvisionnement, où les stockages souterrains de gaz naturel jouent un rôle stratégique, compte tenu de l'éloignement des sources de production et de la dépendance croissante des importations (90 % à l'horizon 2030).

Le stockage serait réalisé en grande profondeur dans plusieurs cavités creusées à l'intérieur d'un des dômes de sel situé dans le sud du département des Landes.

Cette technologie a pour principal avantage de permettre un confinement total du gaz évitant tout contact avec les autres éléments du sous-sol, notamment les nappes d'eau profondes utilisées localement pour le thermalisme et l'irrigation des cultures.

Dans le cadre d'un permis exclusif de recherches attribué à EDF par arrêté ministériel du 27 juillet 2009, un premier forage exploratoire a été réalisé en 2009-2010 et a permis de vérifier la présence de sel lessivable sur une hauteur importante et avec une qualité appropriée, confirmant ainsi la faisabilité du projet.

.. / ..

[www.edf.com](http://www.edf.com)  
EDF : SA au capital de 504 431 331 euros - 552 001 507 R.C.S. Paris  
Le groupe EDF est certifié ISO 14001



Ce forage a fait l'objet d'une importante concertation locale ; il a été également l'occasion d'informer les acteurs locaux du territoire et la presse. Des visites du chantier ont été organisées à l'intention des élus et des services de l'État, des représentants des associations et des organisations socioprofessionnelles.

Conformément aux dispositions de l'article L. 121-8 du code de l'environnement, le dossier de saisine présente les objectifs et les principales caractéristiques du projet ainsi que les enjeux socio-économiques, son coût estimatif et l'identification de ses impacts sur l'environnement et l'aménagement du territoire.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, et dans l'attente de la décision de la Commission Nationale du Débat Public,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma parfaite considération, *et de mes sentiments les plus cordiaux*

Henri PROGLIO

Pièce jointe : Dossier de saisine

.. / ..

# Décision d'organisation du débat

Commission Nationale du Débat Public

SEANCE DU 4 MAI 2011

DÉCISION N° 2011 / 35 / SDL / 1

## PROJET DE STOCKAGE SOUTERRAIN DE GAZ NATUREL SALINS DES LANDES

La Commission nationale du débat public,

- vu la Convention d'Aarhus du 25 juin 1998 sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, approuvée par la loi n° 2002-285 du 28 février 2002,
- vu la directive du Conseil 85/337/CEE du 25 juin 1985 et la directive du Parlement et du Conseil 2003/35/CE du 26 mai 2003,
- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
- vu la lettre de saisine en date du 20 avril 2011, reçue le 20 avril 2011, du Président directeur général d'EDF et le dossier joint relatif au projet de stockage souterrain de gaz naturel de Salins des Landes,
- après en avoir délibéré,
- considérant que le projet, qui s'inscrit dans le plan indicatif pluriannuel d'investissement dans le secteur du gaz établi par le ministre chargé de l'énergie et prévoyant le développement de nouvelles capacités de stockage, revêt un caractère d'intérêt national,
- considérant que les enjeux socio-économiques du projet sont importants, tant pour la modulation de la consommation de gaz, la sécurité de l'approvisionnement que pour l'alimentation des centrales thermiques à cycle combiné,
- considérant que les impacts du projet sur l'environnement sont significatifs, principalement en phase de construction en raison de la réalisation d'une double canalisation entre l'océan et le site de stockage et des installations de pompage en arrière de la dune littorale, des prélèvements d'eau de mer et de rejet de saumure en mer,

DÉCIDE :

### Article unique :

Le projet de stockage souterrain de gaz naturel de Salins des Landes doit faire l'objet d'un débat public que la Commission organisera elle-même et dont elle confiera l'animation à une commission particulière.

Le Président

  
Philippe DESLANDES

# Liste des réunions publiques

La commission particulière du débat public a organisé 9 neuf réunions publiques de proximité. Chaque réunion traite de l'ensemble du projet et met l'accent sur un thème qui intéresse particulièrement le secteur concerné.

- > **27 octobre 2011, POUILLON,**  
*Thème : la sécurité du stockage*
- > **3 novembre 2011, MESSANGES,**  
*Thème : la traversée des espaces naturels, la forêt*
- > **10 novembre 2011, DAX,**  
*Thème : le projet et la traversée de l'agglomération*
- > **24 novembre 2011, CAPBRETON,**  
*Thème : le projet et les espaces maritimes*
- > **29 novembre 2011, SOUSTONS,**  
*Thème : la traversée des espaces naturels*
- > **8 décembre 2011, SAINT-PAUL-LES-DAX,**  
*Thème : Le projet, le thermalisme et le tourisme*
- > **15 décembre 2011, SEIGNOSSE,**  
*Thème : le projet et les espaces maritimes*
- > **19 janvier 2012, SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE,**  
*Thème : Le projet, la sylviculture et la DFCI*
- > **26 janvier 2012, HABAS,**  
*Réunion de clôture : synthèse du débat et préparation de l'après-débat*

# Liste des réunions d'acteurs

7 réunions d'acteurs se sont tenues pendant le débat public :

> 9 décembre 2011 :

Comité régional des Pêches

> 9 janvier 2012 :

Conseil économique, social et environnemental régional d'Aquitaine

> 19 janvier 2012 :

12 élèves d'une classe de 3e du Collège de Pouillon

> 20 janvier 2012 :

Association Aquitaine Landes Récifs

> 23 janvier 2012 :

Chambre de commerce et d'industrie des Landes

> 25 janvier 2012 :

DFCI et le syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest

> 27 janvier 2012 :

Association des riverains du stockage de gaz de Mimbaste



# Liste des cahiers d'acteurs

14 cahiers d'acteurs ont été publiés en version imprimée et sur le site Internet du débat public :

> **Cahier d'acteur n°1 :**

Les Amis de la Terre

> **Cahier d'acteur n°2 :**

Association de Coordination des Citoyens et Riverains Landais (ACCRIL)

> **Cahier d'acteur n°3 :**

SEPANSO Aquitaine

> **Cahier d'acteur n°4 :**

CESER Aquitaine

> **Cahier d'acteur n°5 :**

Europe Écologie-Les Verts Landes

> **Cahier d'acteur n°6 :**

Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins d'Aquitaine (CRPMEM)

> **Cahier d'acteur n°7 :**

Douze élèves de 3ème au Collège de Pouillon

> **Cahier d'acteur n°8 :**

Association Messanges Environnement (AME)

> **Cahier d'acteur n°9 :**

Collectif [www.stockage-gaz-landes.net](http://www.stockage-gaz-landes.net)

> **Cahier d'acteur n°10 :**

Europe Écologie-Les Verts Aquitaine

> **Cahier d'acteur n°11 :**

Les riverains du stockage de gaz de Mimbaste

> **Cahier d'acteur n°12 :**

CGT Aquitaine

> **Cahier d'acteur n°13 :**

Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest

> **Cahier d'acteur n°14 :**

Surfrider Foundation Europe



# Liste des contributions

La commission particulière du débat public a publié 48 contributions sur son site Internet.

## > Particuliers (13) :

**Contribution n°2** de Monsieur Paul Leger de Soustons

**Contribution n°4** de Monsieur Jean-Pierre Pourrut - Le projet MERGASIUM

**Contribution n°5** de Monsieur Claude Merat de Pouillon

**Contribution n°10** de Messieurs Duvicq et Deloux de Tosse

**Contribution n°9** de Monsieur Gilles Granereau de Pouillon

**Contribution n°11** de Monsieur Bernard Grammont de Capbreton

**Contribution n°12** de Monsieur Jean Lapeyre de Mimbaste

**Contribution n°25** de Monsieur Jean-Michel Moresmau de Soustons (1)

**Contribution n°26** de Monsieur Jean-Michel Moresmau de Soustons (2)

**Contribution n°31** de Madame Isabelle Figuères - Professeur agrégé au Lycée de Borda

**Contribution n°35** du Docteur Michel Paulmier de Seignosse

**Contribution n°39** de Madame Michaela Neuhaus de Messanges

**Contribution n°48** de Monsieur Pierre Sénac de Paris

## > Collectivités territoriales et élus (12) :

**Contribution n°1** du maire de Magesq

**Contribution n°6** de la Ville de Dax

**Contribution n°13** du maire de Labenne

**Contribution n°19** de Monsieur Yves Lahoun - Maire de Pouillon et Conseiller Général

**Contribution n°21** de Monsieur Alain Bache - Conseiller Régional d'Aquitaine

**Contribution n°30** de Monsieur Jean-Jacques Fix - Conseiller Municipal de Seignosse  
*Impact de la saumure sur le littoral*

**Contribution n°36** de Monsieur Michel Lesclauze - Adjoint à la mairie de Mimbaste

**Contribution n°38** de la Commune de Saint-Paul-Lès-Dax

*Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint-Paul-Lès-Dax réuni le 30 janvier 2012 qui a adopté une motion afin de contribuer au débat public : stockage souterrain de gaz naturel de Salins des Landes*

**Contribution n°41** de Monsieur Michel Penne - Maire de Saint Geours de Maremne

**Contribution n°45** de la Commune de Moliets et Maa

*Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Moliets et Maa réuni le 14 décembre 2011*

**Contribution n°46** de la Commune de Hossegor

*Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Hossegor réuni le 24 janvier 2012*

**Contribution n°47** de la Commune de Messanges

*Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipl de Messanges réuni le 25 janvier 2012*

## > Associations (18) :

**Contribution n°3** de l'Association les Amis de la Terre sur les stockages de gaz

**Contribution n°8** du Collectif de citoyens : stockage-gaz-landes.net envoyé par Monsieur Didier Tousis de Soustons

**Contribution n°14** de Monsieur Jean-Pierre Pourrut - Le projet MERGASIUM 2

**Contribution n°15** du Collectif de citoyens : stockage-gaz-landes.net

**Contribution n°17** de l'Association les Amis de la Terre sur la légalité de la mise en place du saumoduc  
*Contribution réalisée par M. Jean-Pierre Dufau - Juriste de l'Association les Amis de la Terre Landes*

**Contribution n°18** de l'Association Les Amis de la Terre après le voyage d'étude à Manosque  
*Compte-rendu détaillé rédigé par Madame Jeanne-Marie Fritz représentante de l'Association Les Amis de la Terre Landes après le voyage d'études à Manosque*

**Contribution n°22** de Monsieur Robert Laffitte de Mimbaste

**Contribution n°23** du Collectif de citoyens : stockage-gaz-landes.net envoyée par Madame Michaela Neuhaus

**Contribution n°24** du Collectif des Associations de Défense de l'Environnement

**Contribution n°27** de l'ACCRIIL (Association de Coordination des Citoyens et Riverains Landais)

**Contribution n°28** de l'Association les Amis de la Terre

**Contribution n°32** de l'Association Les Amis de la Terre  
*Contribution envoyée par Monsieur Roland Legros sur « Les cavités salines : Naissance, vie, et mort »*

**Contribution n°33** de l'Association Les Amis de la Terre  
*Contribution envoyée par Madame Jeanne-Marie Fritz sur les conclusions de l'enquête publique menée à Manosque du 3 mai à fin juin 2010*

**Contribution n°34** de l'Association Les Amis de la Terre  
*Contribution envoyée par Monsieur Roland Legros : Conclusions des Amis de la terre sur le projet de création de cavités salines dans le diapir de Pouillon*

**Contribution n°40** du Collectif « stockage-gaz-landes.net »  
*Contribution composée de 26 Extraits du site Internet du collectif, [www.stockage-gaz-lands.net](http://www.stockage-gaz-lands.net), envoyé par Monsieur Michael Neuhaus*

**Contribution n°42** de Madame Michaela Neuhaus de Messanges  
*« Un jour lointain ... »*

**Contribution n°43** du Collectif de citoyens : stockage-gaz-landes.net envoyée par Monsieur Michael Neuhaus

**Contribution n°44** : Courrier de M. Berdot, président de l'Association « Les Amis de la Terre Landes » concernant l'expérience d'EDF à Etzel  
*EDF a apporté une réponse à la contribution n°20 du CRSPN*

### > **Chambres consulaires (1) :**

**Contribution n°37** de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes

### > **Organisations professionnelles (3) :**

**Contribution n°7** du Président du Comité National des Pêches CNPME

**Contribution n°16** de l'Association INDECOSA CGT Landes de Mont de Marsan

**Contribution n°29** du Comité Régional CGT Aquitaine

### > **Autres institutions (1) :**

**Contribution n°20** du Comité scientifique régional du patrimoine naturel d'aquitaine

*Contribution de Monsieur Laurent Soulier - Président du CSRPN qui s'attache uniquement aux domaines liés aux patrimoines géologiques et naturels ;*

*EDF a apporté une réponse à cette contribution.*



x



Commission particulière

du débat public

Stockage souterrain  
de gaz naturel  
de Salins des Landes

**INFORMATIONS :**

Commission nationale du débat public

20, avenue de Ségur - 75007 PARIS

Tél. : 01 42 19 20 26

Fax : 01 42 19 17 90

Email : [contact@debatpublic.fr](mailto:contact@debatpublic.fr)

Site : [www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr)